



N° 89-599-MIF au catalogue — N° 003

ISSN: 1712-3062

ISBN: 0-662-71159-9

Document de recherche

Série de documents de recherche sur les enfants et les jeunes

La garde des enfants au Canada

par Tracey Bushnik

Division des enquêtes spéciales
2300, Immeuble Principal, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1 800 461-9050



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division des enquêtes spéciales, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-3321; sans frais au 1 800 461-9050; par télécopieur au (613) 951-4527; ou par courriel : des@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 89-599-MIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada
Division des enquêtes spéciales

Série de documents de recherche sur les enfants et les jeunes

La garde des enfants au Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Avril 2006

N° 89-599-MIF2006003 au catalogue

ISSN : 1712-3062

ISBN : 0-662-71159-9

Périodicité : hors-série

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 89-599-MIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Remerciements

L'auteur tient à remercier tous les membres du personnel de Statistique Canada (STC) et Ressources humaines et Développement sociale Canada (RHDSC) qui ont participé à l'élaboration et à la production de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.

De nombreuses personnes ont fourni une aide inestimable pour la production du présent document de recherche. Le personnel de la Division des enquêtes spéciales, de Statistique Canada, ainsi que le groupe du Développement de la politique sociale et de la Direction des connaissances et de la recherche de RHDSC sont remerciés pour leur contribution, commentaires et suggestions. Enfin, Bernie Edwards et Sylvie LeBlanc sont remerciées toutes particulièrement pour leur aide indispensable à la préparation du manuscrit en vue de la publication.

Le présent document a été traduit de l'anglais. Bien que la version française ait été préparée avec soin, le document original fait foi.

Table des matières

Résumé.....	6
1. Introduction	8
2. Objectif.....	9
3. Taux d'utilisation des services de garde	10
4. Mode de garde principal	14
Mode de garde principal	14
Tendances liées aux modes de garde principaux	14
Mode de garde principal selon le milieu de l'enfant.....	15
Heures passées dans le mode de garde principal	24
Changements dans le mode de garde principal.....	26
Caractéristiques du mode de garde principal	27
5. Modes de garde multiples.....	29
6. Tendances liées aux modes de garde au fil du temps.....	31
Aperçu des tendances les plus courantes	32
Annexe A.....	34
Tendances liées aux modes de garde utilisés au fil du temps	34
Références.....	37
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes	39
Objectifs de l'enquête	39
Plan de l'enquête.....	39
Échantillon actuel.....	39
Analyse des données.....	40
Questions liées à la qualité des données	41
Définitions.....	43
Tableaux.....	46

Résumé

Le présent rapport brosse un tableau de la garde d'enfants au Canada à partir des données déclarées par des familles canadiennes dans l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ). Le rapport est axé sur les expériences de garde des enfants âgés de six mois à cinq ans au cours de la période de huit ans allant de 1994-1995 à 2002-2003.

À l'échelle nationale, en 2002-2003, environ 54 % des enfants canadiens âgés de six mois à cinq ans recevaient des services de garde quelconques dispensés par des personnes autres que les parents. Ce taux représentait une hausse significative comparativement au taux de 42 % enregistré huit ans plus tôt, soit en 1994-1995. La hausse touchait les enfants de presque tous les milieux, indépendamment de l'emplacement géographique, du revenu du ménage, de la structure de la famille, de la situation d'emploi des parents ou du lieu de naissance des parents. Toutefois, les enfants présentant certaines caractéristiques étaient plus susceptibles que d'autres d'être gardés par des personnes autres que les parents, comme les enfants de ménages à revenu élevé et les enfants vivant avec un parent seul qui travaillait ou étudiait.

Le rapport traite également des principaux types de services de garde d'enfants non fournis par les parents et des changements dans l'utilisation de ces types de services au fil du temps. Dans l'ensemble, entre 1994-1995 et 2002-2003, on a observé un déclin dans l'utilisation des services de garde dispensés par une personne non apparentée, qui a été contrebalancé par une hausse dans l'utilisation des garderies et des services dispensés par une personne apparentée. Bien que les parents n'ont pas été interrogés concernant les raisons pour lesquelles ils avaient choisi un mode de garde donné pour leur enfant, un examen des caractéristiques du milieu de l'enfant a révélé certaines tendances. Par exemple, en 2002-2003, la garde dispensée à l'extérieur du domicile par une personne apparentée était plus populaire chez les enfants qui vivaient dans des collectivités rurales comparativement aux enfants vivant dans un milieu urbain. Parallèlement, selon les parents déclarants nés à l'extérieur du Canada, une plus grande proportion d'enfants étaient gardés à domicile par une personne apparentée, comparativement aux enfants dont les parents étaient nés au Canada. En outre, les enfants de ménages à faible revenu et les enfants du Québec avaient recours à la garde en garderie dans une plus grande proportion.

Non seulement le choix des modes de garde principaux a changé au fil du temps, mais les caractéristiques mêmes de ces modes de garde ont évolué dans une certaine mesure. Si l'on exclut les garderies, il y avait une plus grande proportion d'enfants dans des services de garde agréés et employant des fournisseurs de services formés en 2002-2003 par rapport à 1994-1995.

Le nombre d'heures passées dans un service de garde est un autre aspect de la garde d'enfants qui est à l'étude. Celles-ci variaient en fonction du milieu de l'enfant et de la situation de la famille, et plus particulièrement en fonction du nombre de modes de garde utilisés. En 2002-2003, les enfants confiés à plus d'un service de garde passaient, en moyenne, plus de deux heures additionnelles par jour dans ces services, soit un total de 12 heures de plus par semaine.

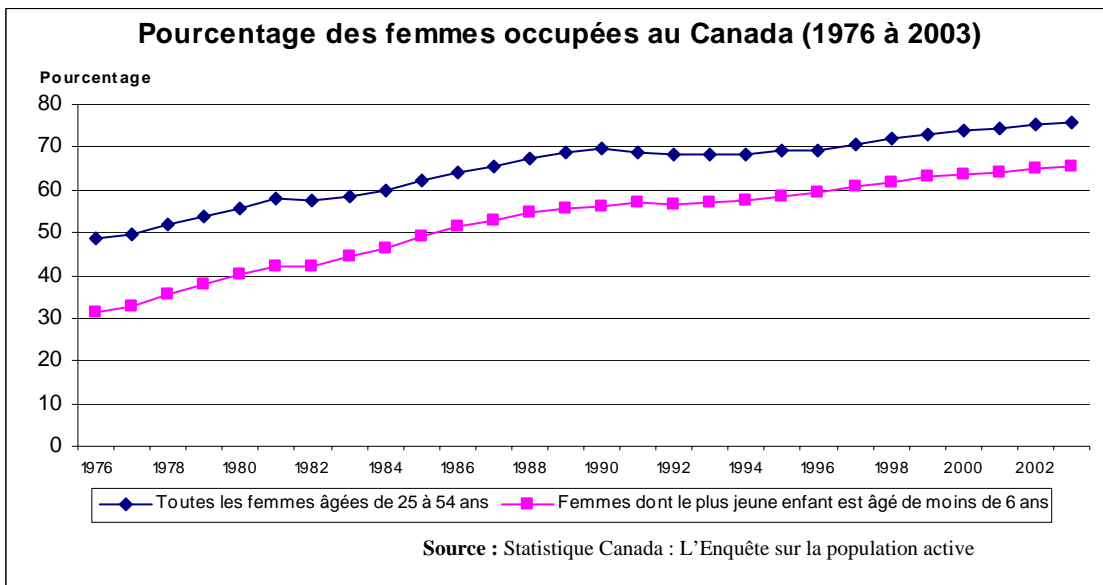
Enfin, le présent rapport examine comment il se fait que les enfants passent d'un mode de garde à l'autre à mesure qu'ils vieillissent. En 2002-2003, 52 % des enfants, en moyenne, n'utilisaient plus le même mode de garde qu'en 1998-1999.

Ce profil de la garde d'enfants au Canada a pour but de jeter la lumière sur un sujet qui intéresse tous les Canadiens. Toutefois, il laisse quelques questions en suspens. Pourquoi les parents choisissent-ils un mode de garde plutôt qu'un autre, par exemple? Le cas échéant, quelles sortes de répercussions le fait d'utiliser plusieurs modes de garde a-t-il sur les enfants? Et enfin, quel est le niveau de qualité des divers modes de garde utilisés par les enfants canadiens? Des recherches futures et les prochains cycles de l'ELNEJ répondront peut-être à certaines de ces questions.

1. Introduction

Depuis le milieu des années 1970, certaines tendances démographiques, économiques et sociales ont contribué à la croissance régulière de la demande de services de garde au Canada. Malgré un taux de natalité en baisse, des augmentations de la proportion des familles monoparentales qui comptent des jeunes enfants et de l'incidence des heures de travail non traditionnelles ont fait croître la demande de services de garde fournis par des personnes autres que les parents (Doherty et al. 2003). De plus, le pourcentage des femmes sur le marché du travail a augmenté au cours des 30 dernières années. Chez les femmes ayant des enfants d'âge préscolaire, en particulier, le taux d'emploi a plus que doublé (figure 1).

Figure 1



Pour les nombreux groupes concernés, y compris les décideurs, les parents et les fournisseurs de services de garde, il est important de savoir comment les Canadiens ont réagi à ces tendances. Dans quelle mesure les taux d'utilisation des services de garde des enfants ont-ils changé? Combien de temps les enfants canadiens passent-ils en service de garde? Quels sont les modes de garde utilisés? Ces modes de garde ont-ils changé avec le temps? Que pensent les Canadiens des caractéristiques de ces modes de garde? Le présent rapport tentera de répondre à ces questions.

2. Objectif

Le présent rapport établit le profil des services de garde des enfants au Canada en mettant l'accent sur les expériences de garde des enfants âgés de six mois à cinq ans. Les enfants de moins de six ans sont plus susceptibles de fréquenter un service de garde quelconque, étant donné qu'ils ne vont pas encore à l'école à temps plein.

Ce rapport utilise des données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) qui ont été recueillies de 1994-1995 à 2002-2003. Tous les deux ans, on pose des questions aux parents des enfants participant à l'ELNEJ au sujet des services de garde qu'ils utilisent lorsqu'ils (les parents) sont au travail ou à l'école. On recueille des renseignements sur de nombreux aspects des modes de garde choisis : nature et nombre des modes de garde utilisés, nombre d'heures passées en service de garde, caractéristiques des modes de garde et changements dans ces modes. À partir des données du cycle le plus récent de l'enquête (2002-2003), le rapport traite de ces divers aspects de la garde des enfants et présente des données comparables tirées de périodes précédentes lorsque c'est possible.

Comme l'ELNEJ est une enquête longitudinale ayant débuté en 1994, un des principaux avantages à l'utiliser comme source de données est qu'il y a actuellement cinq cycles de données disponibles. Ces multiples cycles de données offrent un double avantage : ils permettent d'une part de faire une comparaison transversale des services de garde pour tous les enfants au fil du temps, et d'autre part d'examiner les expériences de garde de ces mêmes enfants. L'ELNEJ fournit en outre une occasion unique d'explorer les tendances et les caractéristiques en matière de garde des enfants du point de vue des familles canadiennes.

L'ELNEJ présente néanmoins certaines limites. Les données sont recueillies au moyen d'un questionnaire d'autodéclaration qui peut donner lieu à des erreurs de réponse. L'ELNEJ comporte en outre certaines lacunes statistiques parce qu'elle ne recueille pas encore de renseignements auprès des parents concernant divers aspects de la qualité, des coûts, de l'accessibilité et de la disponibilité des services de garde d'enfants. Toutefois, il y aura des questions sur la plupart de ces aspects dans les prochaines collectes de données.

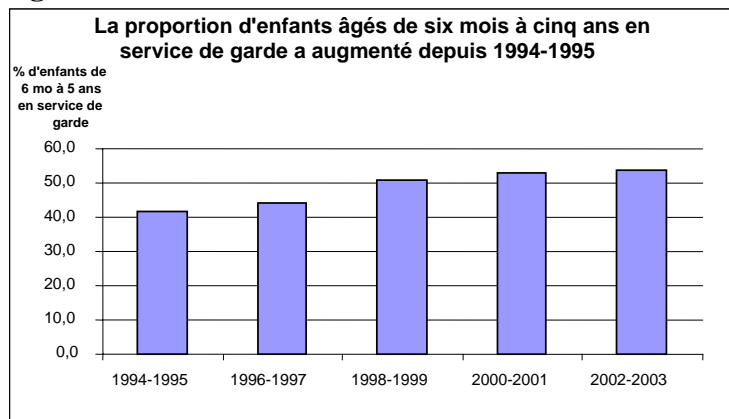
Le présent rapport ne présente aucun renseignement détaillé sur les politiques et les règlements relatifs à la prestation, la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de garde au Canada. On peut trouver une partie de cette information dans d'autres sources, dont plusieurs sont citées dans ce document.

3. Taux d'utilisation des services de garde

Dans le présent rapport, la « garde par des personnes autres que les parents » s'entend de la garde d'un enfant par une personne autre qu'un parent ou un tuteur, pendant que le parent ou le tuteur travaille ou étudie¹. Soulignons qu'on ne parle pas nécessairement d'un « emploi rémunéré » quand il est question de travail.

Selon les parents, plus de la moitié des enfants canadiens âgés de six mois à cinq ans ont reçu des services de garde sous une forme ou une autre d'une personne autre que leurs parents en 2002-2003. À 54 %, ce taux était considérablement plus élevé que celui de 42 % enregistré en 1994-1995, et reflétait l'augmentation régulière de l'utilisation des services de garde par rapport à cette première période (tableau 1, figure 2).

Figure 2



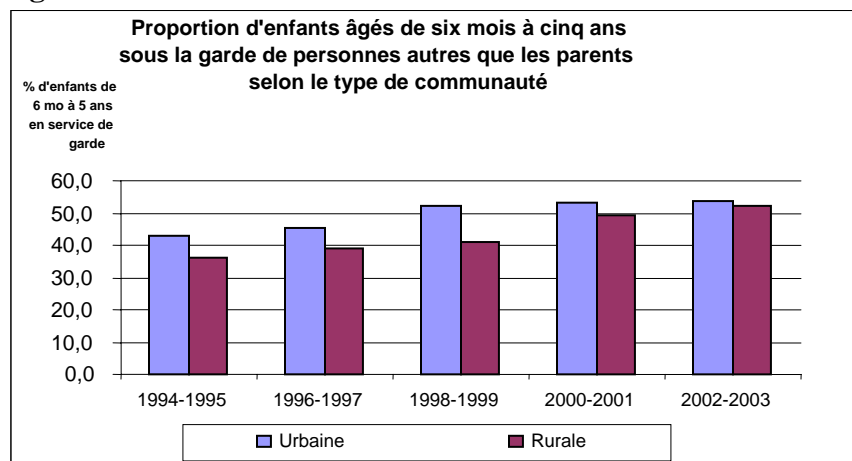
Les taux d'utilisation des services de garde par des personnes autres que les parents ont continué d'augmenter indépendamment de l'âge ou de la situation de l'enfant, à quelques exceptions près.

De 1994-1995 à 2002-2003, il y a eu une hausse marquée de l'utilisation chez les enfants de un à cinq ans. Toutefois, entre 2000-2001 et 2002-2003, on a observé une baisse de l'utilisation chez les enfants âgés de moins de un an (tableau 1a). Cette diminution pourrait être attribuable, en partie, à la modification de la *Loi sur l'assurance-emploi* (projet de loi C-32) qui est entrée en vigueur en 2000. Selon cette modification, les congés de maternité, congés de maladie et congés parentaux combinés passaient de 25 à 50 semaines pour les nouveaux parents dont l'enfant naissait après le 30 décembre 2000 (Gouvernement du Canada 2000, Marshall 2003).

À l'exception de l'Alberta, chaque province a connu une hausse importante dans l'utilisation des services de garde fournis par une personne autre que les parents entre 1994-1995 et 2002-2003 (tableau 1b). De telles hausses ont aussi été observées chez les enfants des collectivités urbaines et rurales. Le taux d'utilisation des services de garde dans les collectivités rurales a augmenté particulièrement rapidement au fil du temps, au point où l'écart observé dans les taux d'utilisation entre les enfants des collectivités urbaines et ceux des collectivités rurales avait disparu en 2002-2003 (tableau 1c, figure 3).

1. Les parents ne spécifient pas s'ils travaillent ou s'ils étudient à domicile ou à l'extérieur.

Figure 3

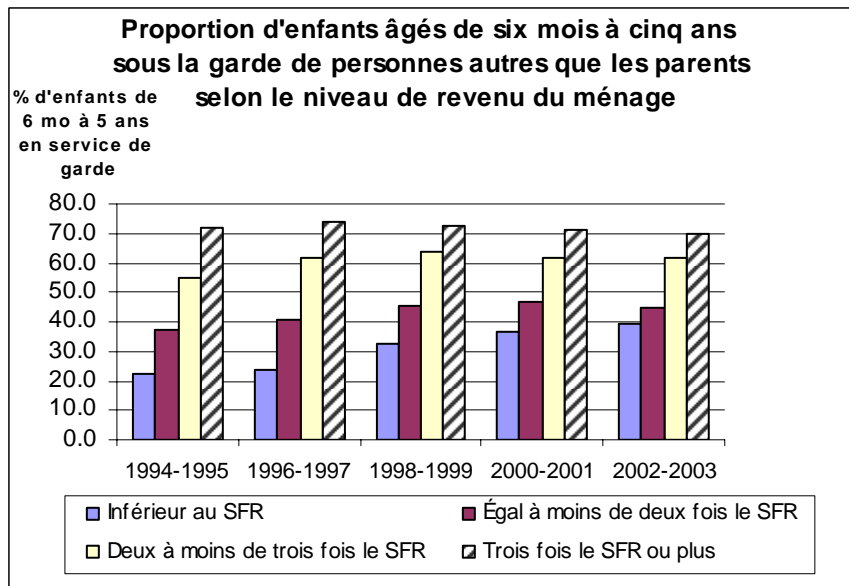


Les taux d'utilisation des services de garde variaient également selon les quatre niveaux de revenu des ménages (tableau 1d). Ces niveaux de revenu se répartissent comme suit : revenu inférieur au seuil de faible revenu (SFR), revenu égal à moins de deux fois le SFR, revenu deux fois à moins de trois fois le SFR et revenu trois fois le SFR² ou plus.

Les taux d'utilisation des services de garde ont augmenté entre 1994-1995 et 2002-2003 chez les enfants se situant aux trois niveaux de revenu les plus faibles, tandis qu'ils sont demeurés stables et élevés chez les enfants de ménages associés au niveau de revenu le plus élevé. Dans toutes les périodes, plus le revenu du ménage était élevé, plus l'enfant était susceptible d'être sous la garde de personnes autres que ses parents (figure 4).

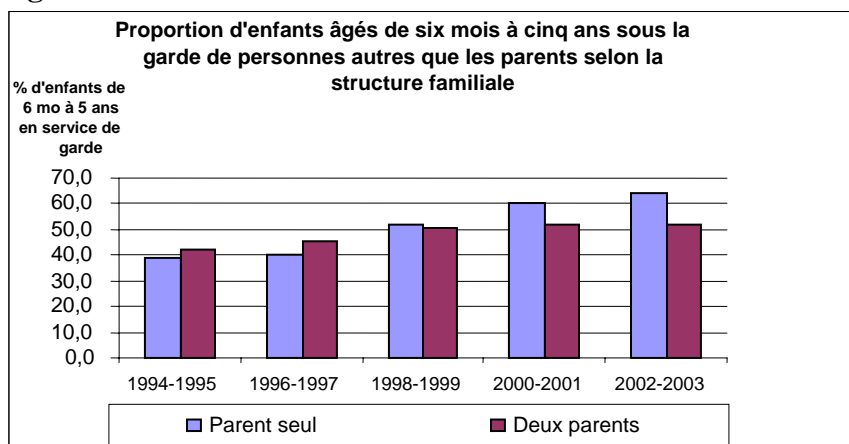
2. La variable du revenu du ménage utilisée dans ce rapport correspond au *rapport* entre le revenu du ménage avant impôt et le seuil de faible revenu (SFR). Tous les ans, Statistique Canada calcule les SFR en tenant compte des habitudes de dépenses en fonction du revenu tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages. On détermine ces seuils ou valeurs pour différentes catégories de taille de collectivités et de familles, et on les met à jour tous les ans en utilisant l'Indice des prix à la consommation. Pour en savoir plus sur la façon dont on a dérivé la variable du revenu du ménage pour les besoins de ce rapport, consulter la section *Définitions*.

Figure 4



En 2002-2003, une plus grande proportion d'enfants vivant dans un ménage comptant un seul parent ou deux parents étaient sous la garde de personnes autres que les parents par rapport à 1994-1995 (tableau 1e). Au fil du temps, toutefois, les taux d'utilisation des services de garde chez les enfants vivant avec un seul parent ont dépassé ceux des enfants vivant avec deux parents. En 1994-1995, les enfants des deux types de ménages étaient susceptibles d'être sous la garde de personnes autres que leurs parents dans des proportions presque égales (39 % et 42 %, respectivement). Toutefois, en 2002-2003, les enfants de ménages comptant un seul parent étaient plus susceptibles que les enfants vivant avec deux parents d'être sous la garde de personnes autres que leurs parents, les proportions s'établissant à 64 % et 52 % respectivement (figure 5).

Figure 5



Le taux d'utilisation des services de garde chez les enfants de ménages dans lesquels les deux parents travaillaient ou étudiaient est passé de 66 % en 1994-1995 à 71 % en 2002-2003 (tableau 1f). Sur l'ensemble, le taux d'utilisation des services de garde chez les enfants vivant

dans un ménage biparental où un seul travaillait³ ou étudiait était relativement bas. Toutefois, le taux a presque doublé, passant de 11 % en 1994-1995 à 20 % en 2002-2003.

En 1994-1995, les enfants dont le parent déclarant était né au Canada ou à l'étranger avaient des taux respectifs d'utilisation des services de garde de 43 % et 37 % (tableau 1g). Au fil du temps, l'écart entre ces taux s'est élargi. Le taux d'utilisation des services de garde des enfants dont le parent était né au Canada a augmenté régulièrement pour atteindre 56 % en 2002-2003, tandis que celui des enfants dont le parent était né à l'extérieur du Canada n'a connu qu'une légère augmentation (non significative), pour s'établir à 44 %.

3. Voir la section des *Questions liées à la qualité des données* pour plus d'information au sujet des limites possibles associées à la catégorie « deux parents dont l'un travaille ou étudie ».

4. Mode de garde principal

Les prochaines sections traitent de divers aspects du mode de garde principal d'un enfant sous la garde de personnes autres que ses parents. Si l'enfant n'utilisait qu'un seul mode de garde, celui-ci était considéré comme le mode de garde principal. En 2002-2003, environ sept enfants sur dix étaient dans un seul mode de garde. En ce qui concerne les enfants qui utilisaient plus d'un mode de garde fourni par d'autres personnes que leurs parents, le mode de garde principal était celui dans lequel l'enfant passait le plus d'heures par semaine.

On notera que dans cette partie du rapport, toute référence à la garde d'enfants concerne la garde *par des personnes autres que les parents de l'enfant*.

Mode de garde principal

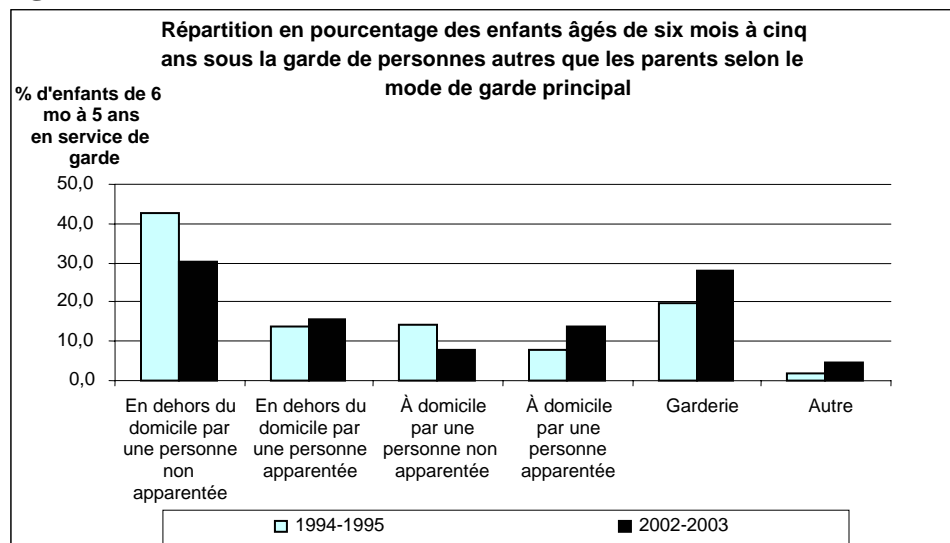
Dans l'ELNEJ, les parents peuvent déclarer un certain nombre de modes de garde fournis par des personnes autres que les parents. Pour les besoins du présent rapport, ces différents modes de garde se répartissent en six catégories :

1. Garde hors du domicile de l'enfant par une personne non apparentée (**ne** comprend **pas** les garderies);
2. Garde hors du domicile de l'enfant par une personne apparentée;
3. Garde au domicile de l'enfant par une personne non apparentée;
4. Garde au domicile de l'enfant par une personne apparentée (y compris par un frère ou une sœur);
5. Garde dans une garderie; et
6. « Autre » mode de garde (garderies éducatives ou centres préscolaires, programmes de garde avant ou après l'école et autre mode de garde non précisé fourni par des personnes autres que les parents.

Tendances liées aux modes de garde principaux

Entre 1994-1995 et 2002-2003, on a observé d'importants changements dans l'utilisation déclarée de certains modes de garde à l'échelle nationale. En 1994-1995, 43 % des enfants en service de garde étaient gardés hors du domicile par une personne non apparentée. Ce taux a reculé à environ 30 % en 2002-2003 (figure 6 – tableau 2). L'utilisation de la garde à domicile par une personne non apparentée a également diminué; le taux a baissé de façon régulière depuis 1994-1995, passant de 14 % à un creux de 8 % en 2002-2003.

Figure 6



En revanche, d'autres modes de garde sont devenus plus populaires. La garde au domicile de l'enfant par une personne apparentée a presque doublé, passant de 8 % en 1994-1995 à 14 % en 2002-2003. La hausse la plus importante observée concernait l'utilisation des garderies, laquelle est passée de 20 % en 1994-1995 à 28 % en 2002-2003.

Dans les autres catégories, la garde hors du domicile de l'enfant par une personne apparentée a connu une hausse légère mais non significative au fil du temps. La proportion d'enfants utilisant d'« autres » modes de garde est demeurée plutôt stable, à part un léger changement dans les taux entre 1996-1997 et 1998-1999, probablement attribuable à la façon dont la question a été posée⁴.

Satisfaction des parents concernant le mode de garde utilisé

En 2000-2001, on a demandé aux parents dont les enfants étaient gardés : « Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre mode de garde principal? »

La réponse « très satisfait » était liée au type de garde utilisé. Les parents dont les enfants étaient gardés par une personne apparentée se sont déclarés très satisfaits dans une proportion considérablement plus élevée (92 %) que les parents des enfants en garderie (80 %), gardés par une personne non apparentée (82 %), ou gardés selon un « autre » mode de garde (82 %).

Mode de garde principal selon le milieu de l'enfant

Le chapitre 3 du présent rapport portait principalement sur les tendances et les habitudes dans l'utilisation des services de garde selon l'âge et les caractéristiques du milieu de l'enfant. Les sections suivantes portent sur les enfants qui recevaient des services de garde quelconques de personnes autres que leurs parents et examinent la façon dont le *type* de mode de garde varie en fonction de l'âge et du milieu de l'enfant. Les caractéristiques du milieu de l'enfant englobent la

4. Les types de modes de garde de la catégorie « autres » ont été modifiés en 1998-1999 et comprennent maintenant les garderies éducatives et les centres préscolaires. Ce changement pourrait avoir contribué au bond observé dans les taux entre 1996-1997 et 1998-1999. À noter que les taux sont demeurés entre 4 % et 5 % à partir de 1998-1999.

province, le type de collectivité, le niveau de revenu du ménage, la structure de la famille, la situation des parents (emploi rémunéré ou études) et le lieu de naissance des parents.

Mode de garde principal selon l'âge de l'enfant

Les tableaux 3a à 3f présentent la répartition des enfants dans six modes de garde principaux selon l'âge de l'enfant.

En 2002-2003, les modes de garde variaient selon l'âge de l'enfant dans une certaine mesure. Bien qu'il y ait eu moins d'enfants de six à 11 mois en service de garde en 2002-2003, les enfants de ce groupe d'âge étaient proportionnellement plus nombreux à se faire garder à l'extérieur de leur domicile par une personne apparentée que les enfants plus âgés. Chez les enfants plus âgés, plus de 30 % des enfants de deux à quatre ans en service de garde en 2002-2003 fréquentaient des garderies, comparativement à environ 20 % des enfants dans les autres groupes d'âge. Les enfants de cinq ans, en 2002-2003, étaient plus susceptibles que les enfants plus jeunes d'être inscrits dans une garderie éducative, un centre préscolaire ou un programme de garde avant ou après l'école (c.-à-d. dans d'« autres » modes de garde).

Mode de garde principal selon la province

L'utilisation déclarée de certains modes de garde variait d'une province à l'autre. Les tableaux 4a à 4e présentent la proportion d'enfants dans chaque mode de garde⁵ selon la province.

Au fil du temps, la garde par une personne non apparentée hors du domicile de l'enfant est devenue moins populaire à l'échelle nationale, principalement en raison des déclinés enregistrés au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique (tableau 4a). À ce chapitre, les taux relatifs aux enfants des autres provinces sont demeurés semblables au fil du temps. En 2002-2003, ce mode de garde était le moins utilisé à Terre-Neuve-et-Labrador (15 % des enfants gardés), tandis que plus de la moitié des enfants en Saskatchewan (54 %) en bénéficiaient.

Le taux d'utilisation des services de garde fournis par une personne apparentée à l'extérieur du domicile de l'enfant est demeuré stable dans la plupart des provinces au fil du temps (tableau 4b). Seules la Nouvelle-Écosse et l'Ontario ont déclaré une hausse considérable quant à la proportion d'enfants dans ce mode de garde (de 13 % et 12 % en 1994-1995, respectivement, à 25 % et 19 % en 2002-2003). Le Québec est la seule province ayant enregistré un recul important, son taux étant passé de 15 %, en 1994-1995, à 9 % en 2002-2003. En fait, comparativement à toutes les autres provinces, en 2002-2003, le Québec avait la plus petite proportion d'enfants utilisant ce mode de garde.

Dans toutes les provinces, on a observé un recul (bien que pas toujours significatif) dans la proportion d'enfants gardés à la maison par une personne non apparentée entre 1994-1995 et 2002-2003 (tableau 4c). Par exemple, les taux en 1994-1995 pour l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont chuté de 14 % et 26 %, respectivement, à 4 % et 8 %, en 2002-2003. Il y

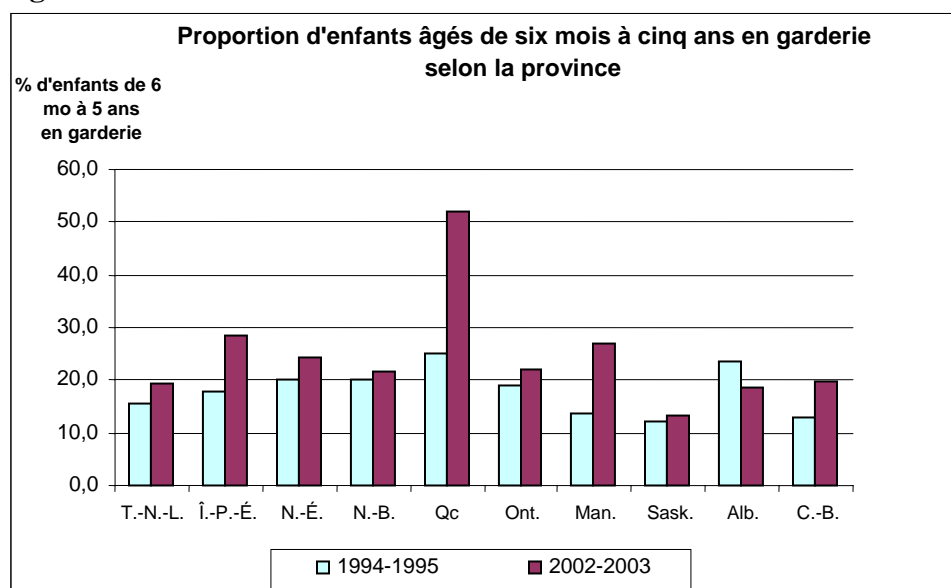
5. La catégorie « Autres » modes de garde a été exclue de ces tableaux en raison de la taille trop petite des échantillons.

avait peu de différence entre les provinces dans les taux associés à ce mode de garde en 2002-2003.

Une hausse a été enregistrée (bien que pas toujours significative) dans l'ensemble des provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, quant à la proportion des enfants gardés à domicile par une personne apparentée entre 1994-1995 et 2002-2003 (tableau 4d). Mis à part la Colombie-Britannique – où le taux pour ce mode de garde a presque triplé, passant de 8 % en 1994-1995 à 21 % en 2002-2003 – ce mode de garde était plus courant à Terre-Neuve-et-Labrador en 2002-2003 (30 % des enfants) que dans les autres provinces.

Enfin, dans la plupart des provinces (sauf l'Alberta), on a observé une légère hausse (bien que pas toujours significative) dans l'utilisation des garderies entre 1994-1995 et 2002-2003 (tableau 4e). Les hausses les plus marquées étaient au Manitoba⁶ et au Québec. La proportion des enfants en garderie au Québec a doublé au cours de la période de huit ans, pour représenter 52 % des enfants en 2002-2003 (figure 7 et voir l'encadré intitulé *Les garderies au Québec*).

Figure 7



6. Consulter Friendly et Beach, 2005, pour obtenir une description des initiatives de financement et stratégique relatives à la garde d'enfants et aux garderies au Manitoba.

Les garderies au Québec

En 1997, le Québec a lancé un programme de garderie à 5 \$ par jour pour les enfants ayant atteint l'âge de quatre ans au 30 septembre. Au cours des deux années suivantes, le programme s'est étendu aux enfants de trois et deux ans, et depuis le 1^{er} septembre 2000, tous les enfants de zéro à quatre ans sont admissibles (Lefebvre et Merrigan 2005). En novembre 2003, le prix est monté à 7 \$ par jour (Friendly et Beach, 2005).

Suivant la création de ce programme, on a observé plusieurs changements dans l'utilisation des garderies au Québec. Premièrement, selon l'ELNEJ, la proportion des enfants en garderie au Québec a atteint 52 % en 2002-2003 pour l'ensemble des enfants sous la garde de personnes autres que leurs parents. Cela correspondait à près du double de la moyenne nationale de 28 %. Deuxièmement, une plus grande proportion de familles québécoises ont déclaré des dépenses liées à la garde des enfants en 2002, alors qu'elles déboursaient beaucoup moins d'argent que les familles des autres provinces (voir l'encadré *Dépenses liées à la garde d'enfants au Canada*). Et troisièmement, 76 % des enfants québécois en garderie y étaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine) en 2002-2003, une hausse considérable par rapport au taux de fréquentation à temps plein de 57 % enregistré en 1994-1995.

Mode de garde principal selon le type de collectivité

En 2002-2003, près de 90 % des enfants âgés de six mois à cinq ans vivaient dans des collectivités urbaines (tableau 5). Cette proportion est demeurée sensiblement la même depuis 1996-1997⁷.

Le type de collectivité dans laquelle l'enfant vit peut avoir une certaine influence sur la disponibilité de certains modes de garde assurés par des personnes autres que les parents. Par exemple, contrairement à des familles résidant dans des régions urbaines, les familles des régions rurales peuvent ne pas avoir accès à une grande variété de modes de garde pour enfants (Norris et al. 1999).

Dans chacune des périodes, on a observé plusieurs différences significatives entre les enfants des régions urbaines et ceux des régions rurales au titre de l'utilisation de certains modes de garde (tableaux 6a à 6e)⁸. Par exemple, en 2002-2003, les enfants en service de garde dans les collectivités rurales étaient plus susceptibles d'être gardés à l'extérieur du domicile par une personne apparentée (22 %) que les enfants des collectivités urbaines (16 % – tableau 6b). En revanche, les enfants des collectivités urbaines étaient proportionnellement plus nombreux à fréquenter une garderie en 2002-2003 (30 %) que les enfants des collectivités rurales (22 % – tableau 6e).

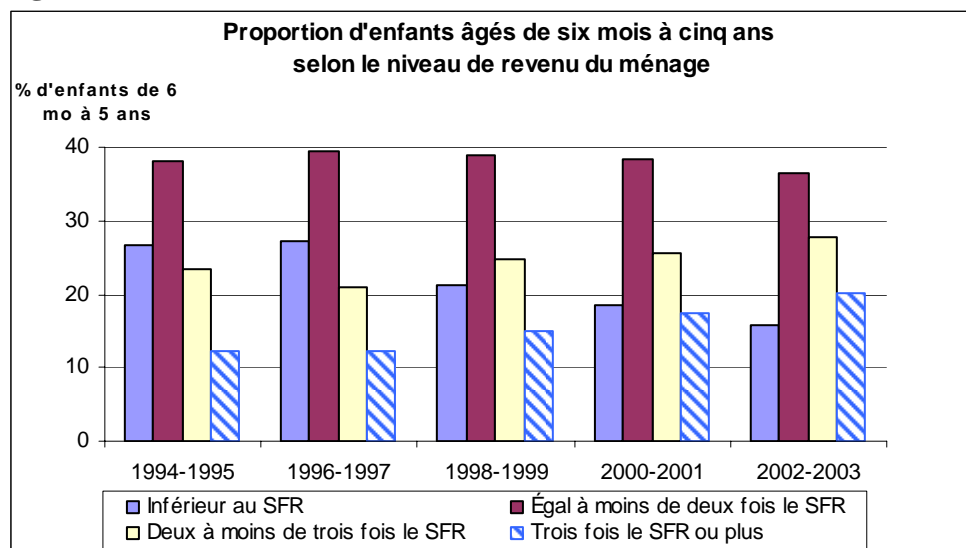
7. En 1994-1995, la définition de « collectivité rurale » englobait certaines régions qui ont été considérées comme des « petits centres urbains » dans des périodes ultérieures. Ainsi, la proportion d'enfants appartenant à des collectivités rurales était beaucoup plus élevée en 1994-1995. Voir la section *Questions liées à la qualité des données* pour en savoir plus à ce sujet.

8. La catégorie « Autres » modes de garde a été exclue de ces tableaux.

Mode de garde principal selon le revenu du ménage

La figure 8 (tableau 7) présente la répartition des enfants de six mois à cinq ans selon le niveau de revenu du ménage. Dans l'ensemble, la proportion des enfants associés à un revenu inférieur au SFR a diminué entre 1994-1995 et 2002-2003, tandis que celle des enfants associés aux deux niveaux de revenu les plus élevés a augmenté.

Figure 8



Le revenu d'un ménage peut influencer l'utilisation de certains modes de garde par une famille. Les modes de garde plus coûteux, comme l'utilisation d'un fournisseur de services de garde rémunéré à domicile, peuvent ne pas être accessibles aux familles à faible revenu. D'un autre côté, les familles à faible revenu peuvent être admissibles à des subventions du gouvernement pour la garde d'enfants (Norris et al. 1999).

Selon l'ELNEJ, les enfants des familles ayant un revenu inférieur au SFR étaient généralement les plus susceptibles de fréquenter une garderie et les moins susceptibles de se faire garder à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée, comparativement aux enfants des ménages associés aux autres niveaux de revenus (tableaux 8a à 8e)⁹. En 2002-2003, les enfants associés au niveau de revenu le plus faible présentaient un taux de fréquentation à une garderie de 42 %, contre 18 % pour les enfants gardés à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée. À l'inverse, les enfants associés au niveau de revenu le plus élevé présentaient un taux de 40 % pour les services de garde reçus à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée, contre 26 % pour les services reçus en garderie.

Les enfants associés au niveau de revenu le plus élevé étaient plus susceptibles d'être gardés à domicile par une personne non apparentée, tandis que les enfants à des niveaux de revenu inférieurs étaient proportionnellement plus nombreux à se faire garder à domicile par une personne apparentée. Par exemple, en 2002-2003, environ 18 % des enfants de ménages dont le

9. La catégorie « Autres » modes de garde a été exclue de ces tableaux.

revenu était à moins de deux fois le SFR étaient gardés à la maison par une personne apparentée, comparativement à 10 % des enfants au niveau de revenu le plus élevé.

Mode de garde principal selon la structure de la famille

À l'échelle nationale, la proportion d'enfants vivant dans un ménage biparental a augmenté légèrement avec le temps. En 1994-1995, environ 85 % des enfants vivaient avec deux parents; cette proportion avait augmenté à 88 % en 2002-2003 (tableau 9)¹⁰.

Un lien a été établi entre l'utilisation de certains modes de garde dispensée par des personnes autres que les parents et la structure de la famille (Fuller et al. 1998). Par exemple, une étude a révélé que les enfants vivant avec une mère seule étaient plus susceptibles de fréquenter une garderie que les enfants vivant avec deux parents biologiques (Seifert et al. 2001).

Les tableaux 10a à 10e¹¹ indiquent dans quelle mesure l'utilisation des divers modes de garde principaux diffère selon la structure de la famille. En 2002-2003, les enfants vivant dans une famille monoparentale étaient beaucoup plus susceptibles de fréquenter une garderie que les enfants vivant avec deux parents (40 % contre 28 %). Cette différence pourrait être partiellement attribuable au fait que les enfants vivant dans une famille monoparentale tendaient à être associés à un revenu plus faible que les enfants vivant avec deux parents et, par conséquent, à être admissibles à des subventions pour des services en garderie. En 2002-2003, 53 % des enfants de ménages comptant un seul parent étaient en deçà du SFR, contre 9 % des enfants vivant avec deux parents (aucun tableau).

Mode de garde principal selon la situation des parents (travailleur rémunéré ou étudiant)

La présente section pousse un peu plus loin l'analyse précédente concernant la structure de la famille en examinant comment celle-ci peut être reliée à l'utilisation de certains modes de garde quand on tient compte également de la situation de travailleur rémunéré ou d'étudiant du parent.

Les figures 9 et 10 (tableaux 11 et 12) illustrent la répartition des enfants de ménages comptant un ou deux parents selon la situation de travailleur rémunéré ou d'étudiant des parents¹². Pour les besoins de cet examen, on utilisera l'expression *au travail ou aux études*¹³ pour désigner les parents qui travaillaient ou étudiaient.

En 2002-2003, les enfants étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage où au moins un parent était au travail ou aux études. En 2002-2003, dans 64 % des ménages comptant deux parents, les deux étaient au travail ou aux études, comparativement à 59 % en 1994-1995

10. Lorsqu'on parle de deux parents, il peut s'agir de toute combinaison de parents biologiques, par alliance, de famille d'accueil ou adoptifs. De la même façon, un parent seul peut être un parent biologique, par alliance, de famille d'accueil ou adoptif.

11. La catégorie « Autres » modes de garde a été exclue de ces tableaux.

12. En raison de problèmes de collecte de données, certaines données relatives à la variable liée à la situation de travailleur rémunéré ou d'étudiant des parents pour 1998-1999 étaient de mauvaise qualité et n'ont donc pas été considérées dans cette analyse.

13. Bien que travailler et étudier ont été combinés en une variable, la plupart des enfants avaient des parents qui étaient des travailleurs rémunérés plutôt qu'être aux études.

(figure 9). De même, en 2002-2003, dans 68 % des ménages comptant un seul parent, ce parent était au travail ou aux études, soit une augmentation du 51 % enregistré en 1994-1995 (figure 10).

Figure 9

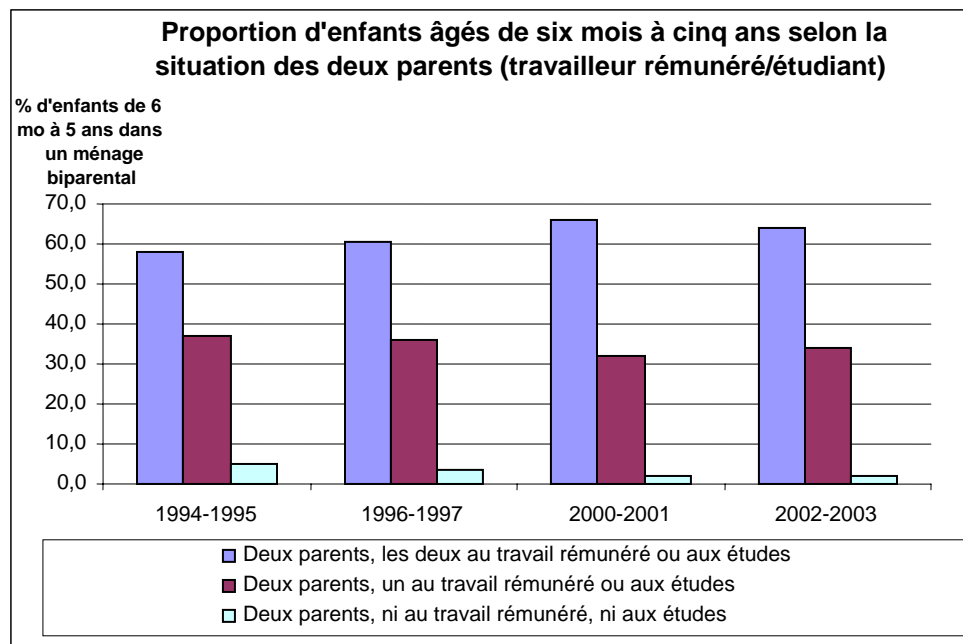
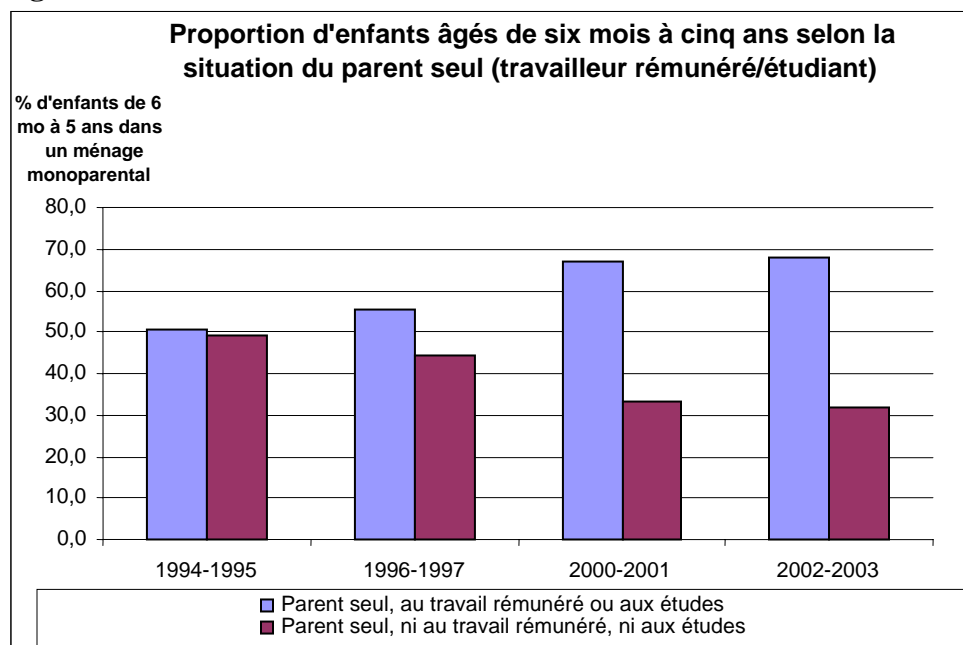


Figure 10



Dans les tableaux 13a à 13e¹⁴, on peut constater de quelle façon l'utilisation des divers modes de garde diffère selon que les parents ont un emploi rémunéré ou sont étudiants. En 2002-2003, le

14. La catégorie « Autres » modes de garde a été exclue de ces tableaux.

mode de garde le plus populaire (36 %) chez les enfants dont les deux parents étaient au travail ou aux études était la garde à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée (tableau 13a). Dans une autre tranche de 27 % de ces ménages, les enfants étaient en garderie en 2002-2003, ce qui représentait une hausse par rapport à la proportion de 17 % enregistrée en 1994-1995 (tableau 13e).

D'un autre côté, les garderies étaient le mode de garde privilégié pour les enfants vivant avec un parent seul qui était au travail ou aux études. En 2002-2003, ce taux s'établissait à 40 %, ce qui n'est pas tellement loin des 35 % enregistrés en 1994-1995 (tableau 13e).

La situation était légèrement différente pour les enfants qui vivaient dans un ménage comptant deux parents dont un seul était au travail ou aux études. Dans ce cas, on privilégiait la garde par une personne apparentée. En 2002-2003, les enfants de ménages comptant deux parents dont un seul était au travail ou aux études étaient gardés par une personne apparentée à domicile ou à l'extérieur dans des proportions de 24 % et 22 %, respectivement (tableau 13b et tableau 13d). Ces taux étaient beaucoup plus élevés que pour les autres types de ménages.

Mode de garde principal selon le lieu de naissance des parents

En 2002-2003, environ 21 % des enfants avaient un parent déclarant né à l'extérieur du Canada, une légère hausse par rapport à 18 % en 1994-1995 (tableau 14).

Des recherches montrent que des parents nés à l'extérieur d'un pays donné peuvent avoir une opinion différente au sujet de la garde d'enfants que les parents nés dans ce pays. Cet état des choses peut influencer l'utilisation de certains modes de garde par ces parents (Leseman 2002).

Selon l'ELNEJ, le fait que le parent déclarant était né au Canada ou non était lié à l'utilisation de deux principaux modes de garde : la garde par une personne non apparentée hors du domicile et la garde par une personne apparentée à domicile (tableaux 15a et 15d).

Les enfants dont un parent était né au Canada étaient proportionnellement plus nombreux à se faire garder à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée que ceux ayant un parent né à l'extérieur du pays (34 % contre 20 % en 2002-2003).

D'un autre côté, les enfants dont le parent déclarant était né à l'extérieur du Canada étaient gardés par une personne apparentée à domicile dans une proportion plus de deux fois plus grande que les enfants dont un parent était né au pays (26 % contre 12 % en 2002-2003). Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que les ménages des enfants dont un parent est né à l'extérieur du Canada sont plus susceptibles de compter des adultes autres que les parents que les ménages d'enfants ayant un parent né au Canada¹⁵ (aucun tableau).

15. À noter que les adultes supplémentaires (âgés de 18 ans et plus) dans le ménage peuvent être les frères ou les sœurs de l'enfant.

Dépenses liées à la garde d'enfants au Canada

Les parents participant à l'ELNEJ n'ont pas été interrogés au sujet des coûts associés aux modes de garde qu'ils utilisent pour leur enfant. L'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) est une enquête nationale qui recueille des données sur les dépenses des ménages. Elle fournit de l'information sur les dépenses globales liées à la garde d'enfants au Canada ainsi que des renseignements sur les frais des garderies déboursés par les ménages. À noter que les données qui suivent concernant les dépenses ont été recueillies dans les dix provinces au niveau des ménages et non au niveau de « chaque enfant ».

Selon l'EDM, environ 840 000 ménages canadiens (61 %) comptant au moins un enfant de cinq ans et moins ont déclaré des dépenses de 2,3 milliards de dollars au total pour la garde d'enfants en 2002. Ces chiffres représentaient un léger recul par rapport à la proportion des ménages ayant déclaré des dépenses relatives à la garde d'enfants en 2000 (64 %), mais la proportion était à peu près la même en 1998 (61 %).

Toutefois, pour ce qui est des ménages ayant déclaré des dépenses annuelles relatives à la garde d'enfants en garderie, cette proportion a augmenté. Elle est passée de 31 % en 1998 à 36 % en 2000, puis à 39 % en 2002.

Bien qu'un plus grand nombre de ménages aient déclaré des dépenses annuelles relatives à la garde d'enfants en garderie en 2002, les dépenses moyennes à ce chapitre pour chaque ménage déclarant étaient inférieures en 2002, se situant à 2 500 \$, comparativement à 2 600 \$ en 2000, et à 2 700 \$ en 1998. Cette diminution était probablement attribuable à certaines variations régionales, tel qu'on peut le voir ci-après (se reporter au tableau).

Provinces de l'Atlantique : Les dépenses moyennes par ménage déclarant concernant la garde d'enfants en garderie étaient considérablement plus élevées en 2002 (2 900 \$) qu'en 2000 et en 1998, alors que la proportion des dépenses à ce chapitre est demeurée sensiblement la même au fil du temps (oscillant entre 29 % et 30 %).

Québec : Les familles du Québec se sont démarquées en enregistrant la plus faible moyenne par ménage déclarant au chapitre des dépenses relatives à la garde d'enfants en garderie en 2002 (1 400 \$), ce qui représentait un recul important par rapport aux chiffres enregistrés en 2000 et 1998. Cette baisse était cependant suivie d'une hausse graduelle et marquée au fil du temps de la proportion de ménages ayant déclaré des dépenses relatives à la garde d'enfants en garderie, soit 64 %, en 2002.

Ontario : Les dépenses moyennes par ménage déclarant concernant des dépenses relatives à la garde d'enfants en garderie en 2002 (3 600 \$) étaient similaires aux dépenses déclarées en 1998. Toutefois, la proportion des ménages qui ont déclaré ces dépenses était considérablement plus grande en 2002 (32 %) qu'en 1998 (21 %).

Provinces des Prairies : Dans ces provinces, la moyenne par ménage déclarant concernant des dépenses relatives à la garde d'enfants en garderie a chuté à 2 200 \$ en 2002, comparativement à environ 2 800 \$ en 2000 et en 1998. La proportion des ménages ayant déclaré ces dépenses a grimpé à 31 % en 2002 (par rapport à 28 % en 2000 et à 26 % en 1998).

Colombie-Britannique : Les dépenses moyennes des ménages déclarants au chapitre de la garde d'enfants en garderie s'établissaient à 3 200 \$ en 2002, à peu près comme en 2000, mais nettement supérieures par rapport à 1998. En outre, une proportion plus grande de ces ménages ont déclaré des dépenses de cet ordre en 2002 et en 2000 (30 %) comparativement à 1998 (22 %).

	Dépenses annuelles moyennes au titre de la garde d'enfants en garderie					
	1998		2000		2002	
	\$ par ménage déclarant	% de ménages déclarants	\$ par ménage déclarant	% de ménages déclarants	\$ par ménage déclarant	% de ménages déclarants
Provinces de l'Atlantique	2 000 \$	29,1 %	2 500 \$	28,8 %	2 900 \$	30,4 %
Québec	2 300 \$	53,6 %	1 800 \$	58,7 %	1 400 \$	64,0 %
Ontario	3 500 \$	20,9 %	3 200 \$	28,8 %	3 600 \$	32,2 %
Provinces des Prairies	2 800 \$	26,0 %	2 800 \$	27,9 %	2 200 \$	31,2 %
Colombie-Britannique	2 300 \$	21,7 %	3 100 \$	30,1 %	3 200 \$	29,8 %
Canada	2 700 \$	30,5 %	2 600 \$	35,6 %	2 500 \$	39,0 %

Les estimations en dollars ont été arrondies à 100 \$ près.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages

Heures passées dans le mode de garde principal

Le temps que passent les enfants sous la garde de personnes autres que les parents peut dépendre de divers facteurs, dont l'âge de l'enfant, son lieu de résidence, le mode de garde, le fait que l'enfant a commencé l'école ou non et les divers engagements pris par les parents à l'égard du travail, des études et d'autres activités.

Si l'on tient compte de tous les modes déclarés de garde dispensée par des personnes autres que les parents, en 2002-2003 les enfants passaient environ 29 heures par semaine dans l'ensemble de ces modes de garde combinés, soit un recul par rapport à la durée moyenne de 31 heures par semaine enregistrée en 1994-1995. Pour ce qui est de la garde à temps plein, 52 % des enfants étaient gardés à temps plein (30 heures et plus par semaine¹⁶) dans tous leurs modes de garde combinés (aucun tableau).

Quant au mode de garde principal utilisé, en 2002-2003, un peu moins de la moitié des enfants (47 %) le fréquentait à temps plein (tableau 16). Les enfants y passaient en moyenne 25,7 heures par semaine, comparativement à 27 heures en 1994-1995 (tableau 17).

Dans une certaine mesure, le temps passé dans le mode de garde principal variait selon l'âge de l'enfant. Le temps moyen passé par les enfants de six à 11 mois dans le mode de garde principal est passé de près de 29 heures par semaine en 1994-1995 à 23 heures par semaine en 2002-2003 (tableau 17a). Il est possible que cette baisse soit attribuable en partie à la modification de la *Loi sur l'assurance-emploi* en 2000¹⁷. Ce sont les enfants de 5 ans qui passaient le moins de temps dans leur mode de garde principal, et cette tendance est demeurée constante au fil du temps. Cela est probablement dû au fait que bien des enfants de cet âge passent une partie de leur journée à l'école.

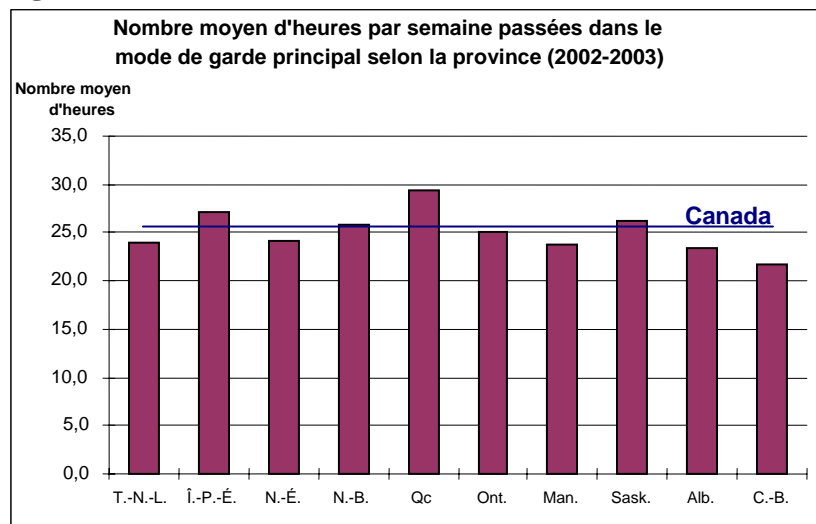
Dans la plupart des provinces, le temps passé par les enfants dans leur mode de garde principal n'a pas beaucoup changé au fil du temps (tableau 17b). Toutefois, les enfants de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario ont passé respectivement 24,1 et 25,0 heures dans leur mode de garde principal en 2002-2003, ce qui est nettement moins que les moyennes de 29,3 et 27,3 heures par semaine déclarées en 1994-1995.

On a observé certaines différences entre les provinces au cours de chaque période. Par exemple, dans les cinq périodes, les enfants de la Colombie-Britannique se situaient à un niveau inférieur à la moyenne nationale quant au temps passé dans leur mode de garde principal. En 2002-2003, les enfants de cette province ont passé 21,7 heures par semaine dans leur mode de garde principal, tandis que les enfants du Québec y passaient en moyenne 29,3 heures par semaine (figure 11).

16. Selon la définition de l'Enquête sur la population active, une durée de 30 heures et plus par semaine correspond à l'exercice d'un emploi hebdomadaire à temps plein. On considère comme un emploi à temps partiel un travail exigeant moins de 30 heures par semaine.

17. Telle que mentionnée au chapitre 3, la modification qui était entrée en vigueur en 2000 était le projet de loi C-32 selon lequel augmentait les congés de maternité, congés de maladie et congés parentaux combinés de 25 à 50 semaines pour les nouveaux parents dont l'enfant naissait après le 30 décembre 2000.

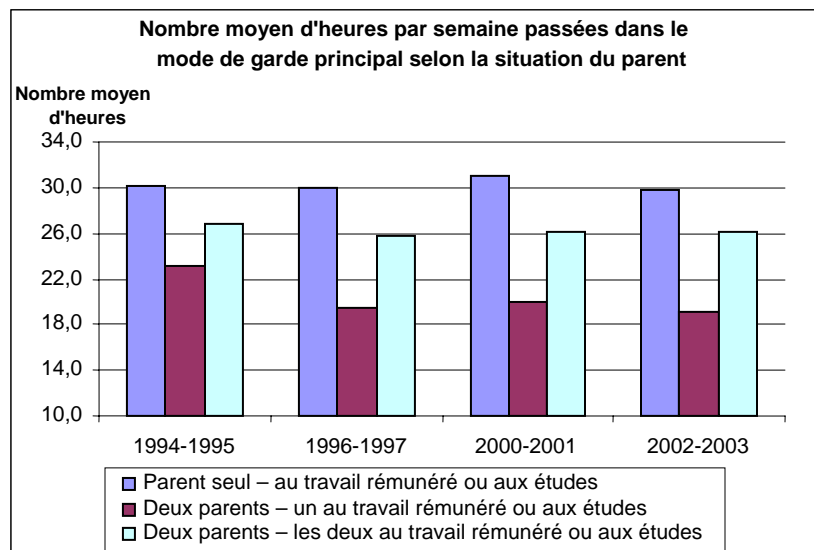
Figure 11



Certaines des différences observées entre les provinces révèlent que le temps passé dans un mode de garde était lié au principal mode de garde. Les enfants qui fréquentaient une garderie comme mode de garde principal passaient plus de temps par semaine dans ce mode de garde, en moyenne, que les enfants dans tout autre mode de garde fourni par des personnes autres que les parents (tableau 17c). Cette tendance a persisté au fil du temps et a été observée quel que soit l'âge des enfants. Cela contribue à expliquer le plus grand nombre d'heures passées par les enfants sous la garde de personnes autres que les parents au Québec en 2002-2003, étant donné que plus de 50 % des enfants québécois non gardés par leurs parents étaient en garderie.

De plus, le fait que les enfants ont passé, en moyenne, moins d'heures aux soins d'une personne apparentée aide à expliquer pourquoi les enfants de la Colombie-Britannique passaient de moins en moins de temps dans un service de garde; la garde assurée par une personne apparentée était plus courante en Colombie-Britannique que dans la plupart des autres provinces.

Une autre tendance est demeurée constante au fil du temps : la relation entre le temps moyen passé dans un mode de garde et le fait que les parents étaient au travail ou aux études. Les enfants vivant avec un parent seul au travail ou aux études ont passé en moyenne plus de temps par semaine dans leur mode de garde principal (environ 30 heures) que les enfants qui vivaient avec deux parents (tableau 17d et figure 12). En 2002-2003, chez les enfants vivant avec un parent seul au travail ou aux études, cette différence représentait près de quatre heures de plus par semaine, comparativement aux enfants dont les deux parents travaillaient ou étudiaient, et dix heures de plus que les enfants dont l'un des deux parents travaillait ou étudiait.

Figure 12

Changements dans le mode de garde principal

La stabilité du mode de garde utilisé peut jouer un rôle important dans le développement de l'enfant. Certaines études ont révélé que, selon l'âge de l'enfant, les changements fréquents dans le mode de garde de l'enfant étaient associés à des problèmes de comportement plus nombreux (NICHD 1998), à une interaction sociale moins développée avec les autres enfants (King et MacKinnon 1988, NICHD 2001), et à une relation mère-enfant moins solide (Owen 2003).

La question de la stabilité renvoie moins au fait de changer de mode de garde d'une année à l'autre (lorsqu'un enfant passe d'un fournisseur de services à un autre chaque année, par exemple) qu'à des changements plus fréquents de mode de garde sur une période relativement courte.

Selon l'ELNEJ, la majorité des enfants n'avaient pas changé de mode de garde principal au cours des 12 mois précédant l'enquête, cela dans toutes les périodes. En 2002-2003, 83 % des enfants n'avaient pas connu de changement au cours des 12 mois précédents, une hausse importante par rapport à 76 % en 1994-1995 (tableau 18).

De tous les groupes d'âge, les enfants de six à 11 mois étaient invariablement les moins susceptibles d'avoir changé de mode de garde (aucun tableau), mais il y avait peu de différence dans le nombre de changements déclarés dans les autres groupes d'âge. Le mode de garde principal était toutefois associé au changement déclaré.

Le tableau 19 présente les estimations pour 2002-2003. Les enfants qui étaient gardés par une personne apparentée, soit à domicile soit à l'extérieur, étaient les moins susceptibles d'avoir changé de mode de garde au cours des 12 mois précédant l'enquête (7 % et 8 %, respectivement). Chez les enfants gardés par une personne non apparentée ou dans une garderie, environ un sur cinq avait changé de mode de garde au moins une fois. Les enfants dans les « autres » modes de garde étaient les plus susceptibles d'avoir changé de mode de garde au

moins une fois (38 %). On a aussi observé des résultats semblables dans les périodes précédentes (aucun tableau).

Caractéristiques du mode de garde principal

On a demandé aux parents de fournir certaines caractéristiques du mode de garde principal de leur enfant, notamment s'il s'agissait d'un service de garde agréé et si les fournisseurs de services avaient une formation en éducation préscolaire.

Service de garde agréé hors du domicile (excluant garderies)

Chaque province ou territoire a un programme réglementé (agréé) de garde d'enfants, qui englobe des services de garde en milieu familial réglementés. Chaque province ou territoire a également ses propres exigences réglementaires concernant l'exploitation de ces services de garde en milieu familial que le fournisseur de services doit respecter s'il veut qu'on lui délivre un permis d'exploitation (Doherty et al. 2003).

Dans l'ELNEJ, les parents devaient indiquer si le service de garde utilisé à l'extérieur de leur domicile – qu'il soit assuré par une personne apparentée ou non – avait un permis. Chez les enfants gardés principalement à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée, la proportion des services de garde ayant un *permis* a augmenté régulièrement, passant de 21 % en 1994-1995 à 39 % en 2002-2003 (tableau 20)¹⁸.

Comparativement aux enfants en service de garde dispensée par une personne autre que les parents hors du domicile, les enfants recevant des services de garde hors du domicile par une personne apparentée étaient beaucoup moins susceptibles de fréquenter un service de garde agréé. Le taux pour ces derniers se situait à 7 % en 2002-2003.

Éducation et formation du fournisseur de services de garde à domicile ou à l'extérieur (excluant les garderies)

Une formation appropriée permet au fournisseur de services d'approfondir ses connaissances dans le domaine du développement de l'enfant et d'élargir ses perspectives quant aux diverses activités propices au développement (Quality in Early Learning 2004).

Selon les parents, la proportion d'enfants gardés par des fournisseurs de services ayant une formation en éducation préscolaire a augmenté à l'échelle nationale, passant de 18 % en 1998-1999 à 24 % en 2002-2003 (tableau 21 – ne comprend pas les enfants dans les garderies)¹⁹. Dans l'ELNEJ, on entend par formation en éducation préscolaire une formation quelconque en éducation préscolaire ou en puériculture reçue au niveau collégial ou universitaire.

18. Bien que ces données n'aient pas été considérées dans les estimations, dans toutes les périodes de l'enquête, moins de 5 % des enfants gardés à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée avaient un parent qui ne savait pas si le service de garde était agréé.

19. On a incorporé à l'ELNEJ des questions sur la formation des fournisseurs de services en éducation préscolaire pour la première fois en 1998-1999.

Pour environ 36 %²⁰ des enfants gardés à l'extérieur de leur domicile par une personne non apparentée en 2002-2003, le fournisseur de services avait une formation en éducation préscolaire (tableau 22a), ce qui représente une hausse importante par rapport à 26 % en 1998-1999. En ce qui concerne les enfants gardés hors du domicile par une personne apparentée en 2002-2003, environ 12 % d'entre eux étaient gardés par un fournisseur de services ayant reçu une formation. Cette proportion était plus élevée que celle de 7 % enregistrée en 1998-1999 (tableau 22b).

La proportion d'enfants gardés à *domicile* par un fournisseur de services formé en éducation préscolaire (apparenté ou non) est demeurée relativement stable au fil du temps (tableaux 22c et 22d). Les fournisseurs de services non apparentés, toutefois, étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une certaine formation en éducation préscolaire que les fournisseurs apparentés. En 2002-2003, ces proportions étaient de 30 % et 9 %, respectivement.

20. Bien que ces données n'aient pas été considérées dans les estimations, environ 9 % des enfants gardés à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée avaient un parent qui ne savait pas si le fournisseur de services avait une formation quelconque en éducation préscolaire en 2002-2003.

5. Modes de garde multiples

Les sections précédentes traitaient des caractéristiques du mode de garde principal. Pour de nombreux enfants – un peu plus de 70 % en 2002-2003 – le mode de garde principal représentait l'unique service de garde fourni par des personnes autres que leurs parents. Les autres enfants (27 %), toutefois, avaient plus d'un mode de garde.

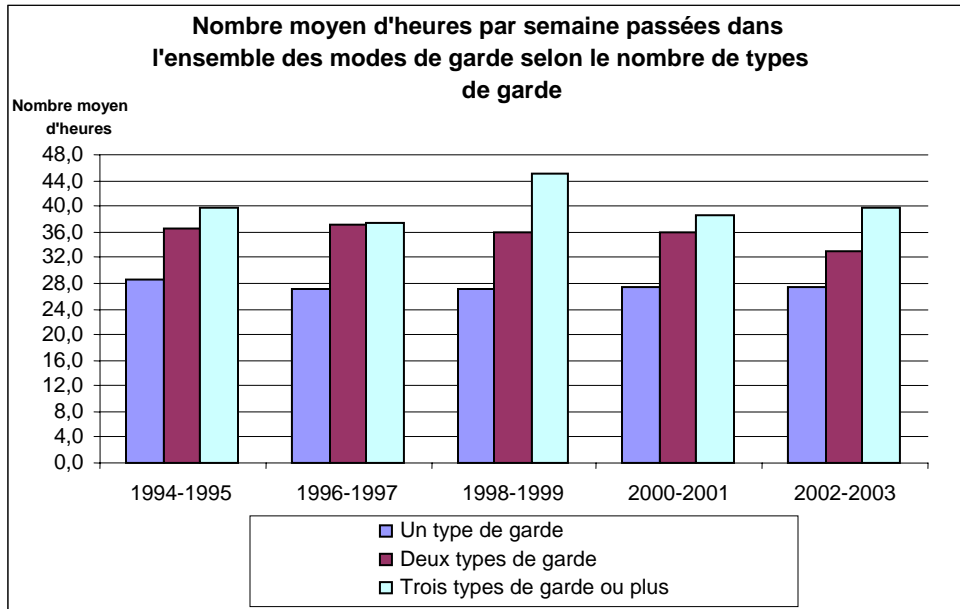
Diverses raisons expliquent pourquoi certains enfants sont confiés à plus d'un mode de garde assuré par des personnes autres que les parents. Des facteurs comme l'aspect pratique, les coûts et la disponibilité peuvent influencer un parent dans sa décision d'utiliser plus d'un mode de garde pour son enfant. Le recours à des modes de garde multiples peut avoir certaines répercussions pour l'enfant, au chapitre par exemple de l'adaptation à plusieurs fournisseurs de services dans la même journée et du temps global passé en service de garde, ainsi que pour le parent, par exemple en ce qui concerne la coordination des horaires et le temps de déplacement. Dans la présente section, on examine comment, le cas échéant, l'utilisation de modes de garde multiples variait selon la situation de l'enfant, et de quelle façon ces modes multiples étaient liés au nombre d'heures passées en moyenne dans un service de garde.

Invariablement au fil du temps, environ trois enfants sur 10 étaient confiés à au moins deux modes de garde (tableau 23). Le nombre de modes de garde utilisés ne variait pas de façon importante en fonction de l'âge de l'enfant ou du mode de garde principal, et les légères différences entre les provinces n'étaient pas constantes au fil du temps (aucun tableau).

Il y avait une relation entre le nombre de modes de garde utilisés et à la fois le revenu du ménage et la situation de travailleur rémunéré ou d'étudiant des parents. En 2000-2001 et en 2002-2003, une plus grande proportion d'enfants de ménages se situant au niveau de revenu le plus faible étaient confiés à deux modes de garde différents comparativement aux enfants de ménages aux autres niveaux de revenu combinés. De plus, il y avait une proportion plus élevée d'enfants qui vivaient avec un parent seul qui était à un travail rémunéré ou aux études qui étaient confiés à deux modes de garde au cours des deux périodes comparativement aux enfants qui vivaient avec deux parents qui étaient à un travail rémunéré ou qui étaient aux études (aucun tableau).

En 2002-2003, les enfants ont passé en moyenne 29 heures par semaine dans l'ensemble des modes de garde qu'ils fréquentaient (tableau 24). Les enfants confiés à des modes de garde multiples ont été gardés en moyenne plus longtemps que les enfants confiés à un seul mode de garde dans une semaine. En 2002-2003, les enfants gardés dans deux modes de garde ont passé en moyenne 33 heures par semaine dans ces services de garde. Cela représente environ cinq heures de plus par semaine que les enfants confiés à un seul mode de garde (tableau 24). Quant aux enfants confiés à trois modes de garde ou plus, ils passent plus de 12 heures supplémentaires par semaine dans des services de garde que les enfants confiés à un seul mode de garde, soit environ 40 heures par semaine (figure 13).

Figure 13



L'ELNEJ ne demande pas aux parents pourquoi leurs enfants fréquentent plusieurs modes de garde. Toutefois, les données indiquent comment le nombre de modes de garde fréquentés influence le nombre total d'heures que les enfants passent à se faire garder. En 2002-2003, sur 33 heures passées par semaine dans deux modes de garde, environ 10 étaient passées en dehors du mode de garde principal (tableau 25). En outre, sur les 40 heures passées dans trois modes de garde ou plus, 19 l'étaient ailleurs que dans le mode de garde principal. On a observé des résultats semblables dans les périodes précédentes. Ces conclusions donnent à penser que le temps passé dans ces modes de garde supplémentaires n'est pas négligeable.

Enfin, en raison de l'utilisation de plusieurs modes de garde, une plus grande proportion d'enfants étaient sous la garde de personnes autres que leurs parents à temps plein.

En 2002-2003, 52 % des enfants confiés à un seul mode de garde l'étaient à temps plein, comparativement à 62 % des enfants fréquentant trois modes de garde ou plus (tableau 26).

6. Tendances liées aux modes de garde au fil du temps

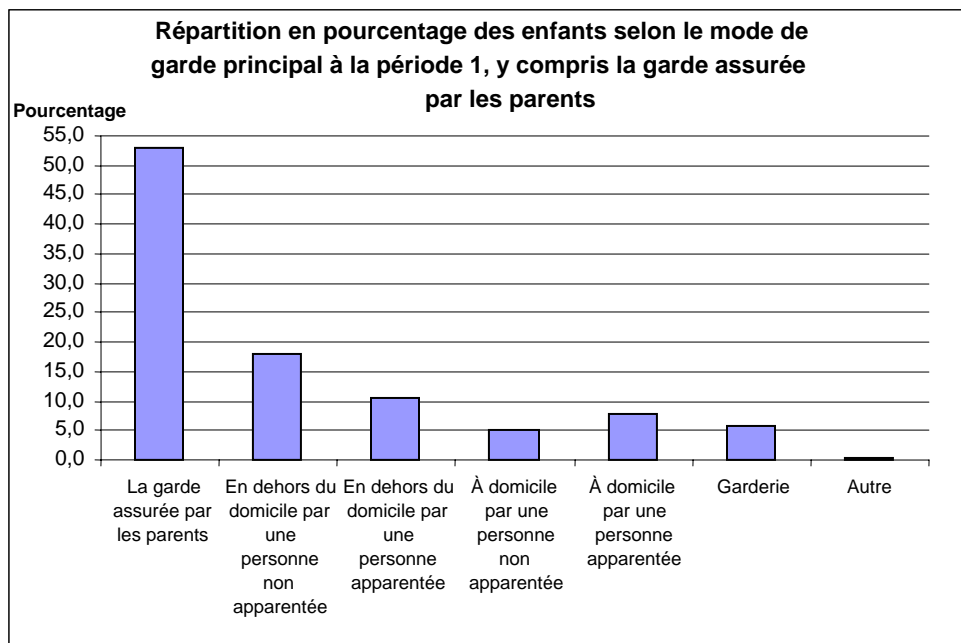
Les sections précédentes de ce rapport traitaient des divers aspects de la garde d'enfants par des personnes autres que les parents ainsi que des changements observés à ce sujet entre 1994-1995 et 2002-2003. La présente section traite des tendances dans l'utilisation de la garde assurée par les parents aussi bien que de la garde assurée par des personnes autres que les parents. Le tableau 27 indique la répartition de tous les enfants de six mois à cinq ans selon le mode de garde principal utilisé, y compris la garde assurée par les parents.

Le but de la présente section est d'examiner pour quelles raisons, à mesure qu'ils vieillissent, les enfants cessent d'être confiés à certains services de garde et commencent à en fréquenter d'autres²¹. À cette fin, on a étudié les réponses des enfants qui étaient âgés de quatre ou cinq ans lors des interviews en 2002-2003, pour voir comment leur mode de garde principal utilisé (y compris la garde assurée par les parents) avait changé par rapport à 1998-1999²². Pour les besoins de cet examen, l'année 1998-1999 sera appelée la « période 1 », l'année 2000-2001 sera la « période 2 », et 2002-2003 la « période 3 ».

La répartition de ces enfants selon le mode de garde principal utilisé dans la période 1 est présentée à la figure 14 et au tableau 28. Au cours de la période 1, lorsque les enfants étaient âgés de six à 24 mois, la garde assurée par les parents²³ était le mode de garde déclaré le plus souvent (53 %), suivi par la garde dispensée à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée (18 %).

Le tableau 29 indique comment le mode de garde principal utilisé a évolué au fil du temps²⁴. Plus du tiers des enfants (37 %) étaient confiés au même mode de garde principal pour chacune des trois périodes²⁵, tandis que 17 % des enfants avaient changé de mode de garde dans chaque période.

-
21. Bien que l'ELNEJ permette de déterminer si le *type* de garde a changé d'un cycle à l'autre, l'absence de changement ne signifie pas nécessairement que le fournisseur de services ou le mode de garde est resté le même. Par exemple, un enfant gardé à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée au cours d'un cycle donné peut avoir conservé le même *type* de garde mais avoir changé de fournisseur de services.
 22. Les enfants concernés par cette analyse avaient entre 49 et 69 mois au moment de l'interview en 2002-2003. Si l'on revient en arrière, ces mêmes enfants avaient entre 25 et 51 mois en 2000-2001, et entre 6 mois et 24 mois en 1998-1999 au moment de l'interview. Par conséquent, lorsqu'on affirme que les changements se sont produits « deux ans plus tard » par rapport à 1998-1999, on fait référence au temps approximatif écoulé entre les interviews; cela ne signifie pas nécessairement que les enfants avaient exactement deux ans de plus.
 23. Les enfants gardés par leurs parents sont ceux dont les parents ont déclaré qu'ils (les parents) n'avaient pas recours à la garde d'enfants. Se reporter à la section *Définitions* pour en savoir plus à ce sujet.
 24. Bien que non présentés dans ces pages, les résultats concernant les deux groupes d'âge (c'est-à-dire les enfants de quatre ans et de cinq ans) ont été examinés séparément et ils étaient semblables.
 25. À noter que les interviews ont été menées à deux années d'intervalle. Ainsi, d'autres changements dans les types de modes de garde peuvent s'être produits entre les deux interviews et ne pas être représentés dans ces données. Par conséquent, lorsqu'on utilise les termes « le même mode » ou « aucun changement », il est entendu que des changements peuvent être survenus durant les périodes non couvertes par l'enquête.

Figure 14

Aperçu des tendances les plus courantes

Le fait que les enfants aient changé de mode de garde au fil du temps peut être lié au mode de garde qu'ils ont utilisé au départ. Par exemple, comparativement aux enfants dans tous les autres modes de garde, les enfants qui étaient gardés par leurs parents entre six et 24 mois étaient proportionnellement plus nombreux à demeurer dans ce mode de garde. Quarante-neuf pour cent (49 %) des enfants qui étaient gardés par leurs parents dans la période 1 utilisaient toujours ce mode de garde durant les deux périodes ultérieures (tableau 30). Le mode de garde le plus durable était ensuite celui dispensé à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée. Dans les trois périodes, 31 % des enfants utilisaient ce mode de garde.

Les autres modes de garde n'étaient pas aussi durables. Par exemple, chez les enfants qui ont d'abord été confiés à une personne apparentée (à domicile ou à l'extérieur), plus de la moitié n'ont pas continué dans ce mode de garde ou n'y sont pas retournés à une période ultérieure.

Après un examen approfondi des changements dans les modes de garde utilisés au cours des trois périodes, certaines tendances ont été mises en évidence (consulter l'annexe A pour une description plus détaillée).

La garde par les parents prévalait à tous les points de vue. Comme nous l'avons mentionné précédemment, de nombreux enfants n'ont jamais utilisé un autre mode de garde quand ils se faisaient garder par leurs parents au départ. De plus, à mesure que les enfants vieillissaient, une proportion importante d'entre eux commençaient à utiliser la garde par les parents après avoir quitté un autre mode de garde. Un certain nombre de facteurs peuvent avoir contribué à cette tendance. Il est possible qu'un changement survenu dans le travail du parent ou dans ses heures d'études, ou encore le fait que l'enfant entrait à la maternelle, ait éliminé le besoin d'avoir recours à la garde assurée par des personnes autres que les parents. De plus, certaines indications

laissent croire que le retour à la garde par les parents d'un enfant ayant été confié à un autre mode de garde pourrait être lié à l'arrivée d'un autre enfant dans la famille.

La garde par une personne apparentée autre que les parents de l'enfant n'était pas un mode de garde particulièrement durable. En général, si un enfant n'était pas gardé par une personne apparentée dès le départ, il y avait peu de chance qu'il utilise ce mode de garde en vieillissant. On a observé une tendance semblable chez les enfants dont le premier mode de garde était la garde à domicile par une personne non apparentée.

Le passage à des services de garde dispensés à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée pouvait se produire en tout temps. Le tiers des enfants ayant débuté dans ce mode de garde n'ont jamais cessé de l'utiliser, tandis que les autres enfants l'utilisaient de temps à autre en vieillissant.

Dans le cas des garderies, bien qu'une proportion relativement faible d'enfants y étaient confiés dès le départ, certains enfants ont commencé à utiliser ce mode à mesure qu'ils vieillissaient. De plus, la garde en garderie semblait mener directement à la garde dans des centres préscolaires, des garderies éducatives et des programmes de garde avant et après l'école lorsque les enfants atteignaient l'âge de 4 ou 5 ans. Environ 44 % des enfants confiés à des centres préscolaires, à des garderies éducatives et à des programmes de garde avant et après l'école à l'âge de quatre ou cinq ans étaient dans des garderies deux ans auparavant.

Annexe A

Tendances liées aux modes de garde utilisés au fil du temps

Comme il a été mentionné dans le corps de ce rapport, on a examiné les modes de garde d'enfants – la garde dispensée par les parents et la garde dispensée par des personnes autres que les parents – afin de déterminer pourquoi, à mesure qu'ils vieillissent, les enfants passent d'un mode de garde à l'autre. À cette fin, on a étudié les réponses des enfants qui étaient âgés de quatre ou cinq ans lors des interviews en 2002-2003, pour déterminer dans quelle mesure les modes de garde principaux utilisés (y compris la garde par les parents) avaient changé par rapport à 1998-1999. Pour les besoins de cet examen, l'année 1998-1999 sera appelée la « période 1 », l'année 2000-2001 sera la « période 2 », et 2002-2003 la « période 3 ».

Tendances relatives à la garde : même mode de garde dans les périodes 1 et 2, et changement de mode dans la période 3

Dans 19 % des cas, il a été déclaré que les enfants avaient utilisé le même mode de garde au cours des périodes 1 et 2, et avaient changé de mode dans la période 3 (tableau 29).

Les enfants gardés par leurs parents dans les périodes 1 et 2 étaient, dans la période 3, aussi susceptibles les uns que les autres d'aller dans un service de garde à l'extérieur de la maison, de rester à la maison avec une personne apparentée ou de commencer à fréquenter une garderie. Ils étaient toutefois beaucoup moins susceptibles de rester à la maison avec une personne non apparentée ou d'aller dans un « autre » mode de garde.

En ce qui concerne les enfants gardés à la maison par une personne apparentée ou gardés à l'extérieur au cours des deux premières périodes, le changement le plus souvent observé dans la période 3 était le passage à la garde par les parents. En outre, plus de la moitié des enfants qui étaient gardés à la maison par une personne non apparentée au cours des périodes 1 et 2 sont passés dans la période 3 soit à la garde par les parents, soit à la garde à l'extérieur de leur domicile par une personne non apparentée. Le passage à la garde par les parents dans la période 3 pourrait bien être lié à l'arrivée d'un autre enfant dans la famille (environ un enfant sur quatre avait vu arriver une sœur ou un frère cadet dans la famille entre la période 2 et la période 3). D'un autre côté, il est possible qu'au commencement de la période 3, les enfants avaient atteint l'âge d'entrer à la maternelle, ce qui explique que la garde dispensée par des personnes autres que les parents n'était plus nécessaire.

Une autre tendance est ressortie chez les enfants qui avaient fréquenté la garderie au cours des deux premières périodes : ils étaient proportionnellement plus nombreux à utiliser la garde dans un centre préscolaire, une garderie éducative ou un programme de garde avant ou après l'école dans la période 3.

Tendances relatives à la garde : changement de mode de garde dans la période 2 et conservation du même mode dans la période 3

Environ 16 % des enfants ont déclaré un changement de mode de garde principal au cours de la période 2 et le maintien de ce mode de garde dans la période 3 (tableau 29).

Seulement 10 % des enfants environ qui étaient gardés par leurs parents dans la période 1 ont changé de mode de garde dans la période 2 et l'ont conservé dans la période 3 (tableau 30). Les enfants qui ont suivi ce chemin étaient les plus susceptibles d'être passés à la garde en garderie.

Par ailleurs, les enfants sous la garde de personnes autres que leurs parents dans la période 1 ont fréquenté divers autres services de garde dans la période 2. Les enfants gardés par une personne apparentée (à domicile ou à l'extérieur) étaient les plus susceptibles de passer à la garde dispensée par leurs parents. Les enfants gardés à l'extérieur de la maison par une personne non apparentée étaient aussi susceptibles de passer à la garde des parents que d'être inscrits à la garderie. Les enfants gardés à la maison par une personne non apparentée étaient aussi susceptibles de passer soit à la garde des parents, soit à la garde en garderie ou à la garde à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée. Enfin, les enfants qui ont commencé à fréquenter une garderie dès le départ étaient tous aussi susceptibles de passer à la garde à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée qu'à la garde par les parents.

Le passage à la garde dispensée par les parents dans la période 2, à partir d'un service de garde fourni par des personnes autres que les parents, pourrait être lié en partie à l'arrivée d'un autre enfant dans la famille. Environ la moitié des enfants qui étaient passés à la garde parentale dans la période 2 et avaient conservé ce mode de garde dans la période 3 avaient accueilli une sœur ou un frère cadet après la période 1.

Tendances relatives à la garde : changement de mode de garde dans la période 2, mais retour au mode initial dans la période 3

Onze pour cent (11 %) des enfants ont changé de mode de garde principal entre la période 1 et la période 2, mais sont retournés au mode initial dans la période 3 (tableau 29).

Les enfants gardés par leurs parents dans la période 1 étaient, dans la période 2, susceptibles dans des proportions semblables d'être soit confiés à un service de garde à l'extérieur de la maison, soit gardés dans leur propre maison par une personne apparentée ou d'aller à la garderie et, dans la période 3, de retourner à la garde par leurs parents. Le quart des enfants revenus à la garde par leurs parents dans la période 3 avaient aussi vu arriver une sœur ou un frère cadet entre la période 2 et la période 3.

En ce qui concerne les enfants gardés par une personne apparentée, à domicile ou à l'extérieur, dans la période 1, ils sont passés pour la plupart à la garde par les parents dans la période 2, après quoi ils sont retournés à leur ancien mode de garde dispensée par des personnes autres que les parents dans la période 3. Les enfants gardés à l'extérieur de la maison par une personne non apparentée au cours de la période 1 ont changé soit pour la garde par les parents, soit pour la garde en garderie dans la période 2, avant de retourner à la garde à l'extérieur de la maison par une personne non apparentée dans la période 3.

Environ le tiers des enfants sous la garde de personnes autres que les parents dans la période 1, qui sont passés à la garde par les parents dans la période 2, ont été témoins de l'arrivée d'au moins une sœur ou un frère cadet entre la période 1 et la période 2.

Tendances relatives à la garde : changement de mode de garde dans la période 2, et nouveau changement dans la période 3

Dix-sept pour cent (17 %) des enfants sont passés à un nouveau mode de garde principal dans la période 2, puis à un autre mode dans la période 3 (tableau 29). Le choix des divers modes de garde était assez varié, mais on a pu discerner une tendance chez les enfants qui, dans la période 1, étaient gardés soit par leurs parents, soit hors du domicile par une personne non apparentée ou à domicile par une personne apparentée.

Chez les enfants qui étaient gardés par leurs parents au départ, la tendance qui prévalait était d'être confiés ensuite à un service de garde à l'extérieur de la maison par une personne non apparentée, puis d'être inscrits soit dans une garderie ou une garderie éducative, soit dans un centre préscolaire ou un programme de garde avant ou après l'école. Une autre tendance observée était de confier ces enfants à une garderie dans la période 2, puis soit à une personne non apparentée à l'extérieur de la maison, soit à une garderie éducative, à un centre préscolaire ou à un programme de garde avant ou après l'école.

Les enfants qui avaient d'abord reçu des soins à l'extérieur du domicile par une personne non apparentée étaient plus susceptibles de fréquenter une garderie par la suite, puis de passer à la garde par les parents ou à la garde dans une garderie éducative, un centre préscolaire ou un programme de garde avant ou après l'école. Les enfants qui ont recommencé à se faire garder par leurs parents dans la période 2 étaient aussi susceptibles que les autres de passer à tout autre mode de garde par la suite.

Enfin, les enfants qui ont d'abord été gardés à la maison par une personne apparentée étaient susceptibles de passer à une autre forme de garde dispensée par une personne apparentée. Certains des enfants gardés d'abord à la maison par une personne apparentée dans la période 1 ont été gardés par leurs parents dans la période 2, puis par une personne apparentée à l'extérieur du domicile dans la période 3. Pour d'autres enfants, c'est l'inverse qui s'est produit; ils sont passés à la garde à l'extérieur de la maison par une personne apparentée dans la période 2, puis ils ont été gardés par leurs parents dans la période 3.

Références

- Doherty, G., Friendly, M., et J. Beach. *Examen thématique de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants de l'OCDE : document de base sur le Canada*. 2003.
- Friendly, M. et Beach J. 2005. *Early childhood education and care in Canada : 2004*. Toronto, ON : Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto.
- Fuller, B., Keiley, M.K., Singer, J.D., et Wolf, A. 1998. Early Child-Care Selection: Variation by Geographic Location, Maternal Characteristics, and Family Structure. *Developmental Psychology*, 34(5), 1129-1144.
- Gouvernement du Canada. La modification de la *Loi sur l'assurance-emploi* (projet de loi C-32), déposée le 28 février 2000. Disponible à <http://www.hrsdc.gc.ca/fr/ae/legislation/c32.shtml> Consultée le 23 juin 2005.
- King, D. et MacKinnon, C.E. 1988. Making Difficult Choices Easier : A Review of Research on Day Care and Children's Development. *Family Relations*, 37, 392-398.
- Lefebvre, P. et Merrigan, P. *La politique des services de garde à 5 \$/jour et l'offre de travail des mères québécoises : résultats d'une expérience naturelle au Canada*. Présenté à la Conférence du réseau des centres de données de recherche canadiens, mai 2005.
- Leseman, P.P.M. *Early childhood education and care for children from low-income or minority backgrounds*. OCDE, 2002.
- Marshall, Kathryn. 2003. " L'avantage du congé parental prolongé. " *L'emploi et le revenu en perspective*, (Statistique Canada, n° 75-001-XIF) vol.4, n° 3, mars 2003.
- National Institute of Child Health and Human Development (NICHD) Early Child Care Research Network. 2001. Child Care and Children's Peer Interaction at 24 and 36 Months : The NICHD Study of Early Child Care. *Child Development*, 72(5), 1478-1500.
- NICHD Early Child Care Research Network. 1998. Early Child Care and Self-Control, Compliance, and Problem Behaviour at Twenty-Four and Thirty-Six Months. *Child Development*, 69(4), 1145-1170.
- Norris, C., Brink, S. et Mosher, P. 1999. *La mesure de la garde non parentale dans le cadre de l'ELNEJ : Questions de contenu et de processus*. Direction générale de la recherche appliqué. T-00-1F. Ottawa, ON : Développement des ressources humaines Canada (maintenant Développement social Canada).

Owen, M.T. *Les services à la petite enfance et le développement des jeunes enfants (0-2 ans)*. Dans : Tremblay RE, Barr RC, Peters RDeV, eds. Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants. Montréal, Québec : Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants ; 2003 : 1-6. <http://www.excellence-earlychildhood.ca/documents/OwenANGxp.pdf>. Consulté le 19 avril 2005.

Quality in early learning and child care services : papers from the European Commission Childcare Network. Childcare Resource and Research Unit : octobre 2004.

Seifert, T., Canning, P. et Lindemann, B. 2001. *Une étude de la garde à l'enfance et du bien-être dans les jeunes familles canadiennes*. Direction générale de la recherche appliquée. W-02-3-1F. Ottawa, ON : Développement des ressources humaines Canada (maintenant Développement social Canada).

Statistique Canada. *Femmes au Canada : chapitre sur le travail mise à jour*. 2003. N° 89F0133XIF.

Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes

Objectifs de l'enquête

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) est une étude à long terme qui permet de suivre la croissance des enfants canadiens de la naissance au début de l'âge adulte. Entreprise en 1994, l'ELNEJ est menée conjointement par Statistique Canada et Développement social Canada (anciennement Développement des ressources humaines Canada). L'enquête a été conçue pour recueillir des renseignements sur les facteurs influençant le développement social, émotionnel et comportemental des enfants et des jeunes. Elle permet en outre de suivre les conséquences de ces facteurs sur leur développement au fil du temps. L'enquête porte sur un large éventail de sujets, dont la santé, le développement physique, l'apprentissage, le comportement et le milieu social (famille, amis, écoles et collectivités).

Plan de l'enquête

La base de sondage du premier cycle de l'ELNEJ, en 1994-1995, provenait de l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête mensuelle menée auprès des ménages canadiens par Statistique Canada. Des ménages comptant des enfants de zéro à 11 ans ont été sélectionnés à partir de l'EPA menée en 1994 pour participer à l'ELNEJ. Sur les 26 000 ménages admissibles dans les 10 provinces, 23 000 ont répondu.

Le premier cycle de l'ELNEJ a eu lieu en 1994 et au début de 1995. Depuis, la cohorte longitudinale de ce cycle a été suivie tous les deux ans. Les données ont été recueillies en 1994-1995, 1996-1997, 1998-1999, 2000-2001, 2002-2003 et 2004-2005. De nouveaux panels d'enfants ont été ajoutés à l'échantillon de l'enquête chaque année. Le présent rapport se fonde sur les données des cycles 1 à 5, le cycle 5 étant celui offrant les données les plus récentes au moment de la rédaction du présent document.

Dans le cas des enfants de moins de 16 ans, la plupart des renseignements sont fournis par la personne la mieux renseignée sur l'enfant (désigné sous le nom PMR ou, comme dans le présent rapport, le « parent déclarant »). Habituellement, il s'agit de la mère. Cette personne donne des renseignements sur elle-même, sur le ménage, sur la famille et sur l'enfant. En outre, les enfants de 10 ans et plus ont fourni certains renseignements les concernant dans un questionnaire qu'ils ont eux-mêmes rempli. Des mesures directes des capacités de l'enfant peuvent également être prises, selon son âge. Les enseignants et les directeurs d'école ont aussi rempli un questionnaire, toujours selon l'âge et la situation scolaire de l'enfant, sous réserve du consentement du parent.

Échantillon actuel

Dans la présente analyse, on a considéré cinq cycles de données de l'ELNEJ. Les périodes de collecte étaient les suivantes : 1994-1995, 1996-1997, 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003. Les enfants ont été sélectionnés en fonction de leur âge (exprimé en mois) au moment de l'interview (variable `_mmcdq1b`, dans laquelle « _ » va de « A » au cycle 1 à « E » au cycle 5). Tous les enfants âgés de six à 71 mois ont été sélectionnés dans chaque cycle.

Estimations transversales

On a utilisé les poids transversaux de l'enquête et les poids bootstrap suivants pour produire toutes les estimations transversales à partir de l'ensemble de données de l'ELNEJ :

Cycle	Période de collecte	Taille de l'échantillon (enfants de 6 à 71 mois)	Variable des poids de l'enquête	Fichier de poids bootstrap
Cycle 1	1994-1995	11 381	AWTCW01C	bvc_1t.sas7bdat
Cycle 2	1996-1997	10 101	BWTCW01C	BVC_2T.sas7bdat
Cycle 3	1998-1999	19 988	CWTCW01C	bvar_cross.sas7bdat
Cycle 4	2000-2001	15 981	DWTCW01C	bvar_cross.sas7bdat
Cycle 5	2002-2003	12 795	EWTCW01C	bvar_cross.sas7bdat

Estimations longitudinales

Le sous-échantillon sélectionné pour l'analyse à la section intitulée *Tendances liées aux modes de garde au fil du temps* était composé d'enfants qui, dans le cycle 5 de l'enquête, étaient âgés de 48 à 69 mois au moment de l'interview. Les enfants âgés de 70 ou 71 mois présentaient autant d'intérêt que les autres (car ils étaient aussi âgés de cinq ans), mais il n'y avait aucun enfant de cet âge dans l'échantillon.

On a ensuite établi un lien entre les données des enfants sélectionnés dans le cycle 5 et les données du cycle 4 (au moment où ils étaient âgés de 25 à 51 mois) et du cycle 3 (alors qu'ils avaient entre 6 et 24 mois – on a fixé le point de démarcation à six mois par souci de cohérence avec la façon dont l'échantillon a été sélectionné pour l'analyse transversale), et seuls les enfants qui présentaient des données dans les trois cycles ont été retenus pour l'analyse. Au départ, on avait sélectionné 6 146 enfants dans le cycle 5. Parmi eux, un n'avait pas été interviewé au cycle 4, et deux autres ne l'avaient pas été au cycle 3. En outre, il y avait 349 enfants âgés de moins six mois dans le cycle 3. Ces enfants ont aussi été exclus. L'analyse a donc porté sur un total de 5 794 enfants ayant participé aux trois cycles de l'enquête et appartenant aux groupes d'âge appropriés.

Le poids de l'enquête utilisé pour produire toutes les estimations longitudinales était le suivant : EWTCW01L. Les poids bootstrap utilisés pour calculer l'estimation de la variance ont été tirés du fichier bvar_long3.sas7bdat.

Certains répondants n'avaient pas tous les renseignements nécessaires concernant le mode de garde principal utilisé pour les trois cycles. Pour cette raison, il a fallu exclure 221 répondants de plus de l'analyse, ce qui laisse 5 573 répondants en tout.

Analyse des données

Les limites supérieures et inférieures de l'intervalle de confiance de 95 % pour toutes les estimations des proportions et les estimations des moyennes ont été obtenues à l'aide de SUDAAN. Ce progiciel permet à l'utilisateur de déterminer les poids bootstrap nécessaires et de les intégrer pour calculer la variance des estimations.

Dans le présent rapport, des différences statistiquement significatives entre les estimations de 1994-1995 et 2002-2003 étaient considérées comme celles pour lesquelles les limites de confiance ne se chevauchaient pas. Aucun test de signification n'a été fait, sauf dans le cas suivant :

- Pour certains des modes de garde principaux examinés dans la section *Mode de garde principal selon la province*, on a indiqué une province en particulier comme présentant la proportion la plus élevée ou la plus faible en 2002-2003. Ces énoncés se fondent sur les résultats d'un test t visant à mesurer la signification de la différence entre le taux d'utilisation précis des modes de garde déterminés pour la province et le même taux d'utilisation des modes de garde pour les autres provinces réunies. L'évaluation de la signification se situait au niveau $p \leq 0,001$.

Dans ce rapport, les coefficients de variation (CV) – mesure relative de la variabilité pouvant servir à comparer la qualité des estimations – n'ont été indiqués dans aucun des tableaux. Le lecteur devrait toutefois noter que des CV ont été calculés pour toutes les estimations, et que seules les estimations dont le CV était inférieur ou égal à 33,3 % ont été présentées. Statistique Canada considère les estimations dont le CV est supérieur à 33,3 % comme inacceptables du point de vue de la qualité. Par conséquent, toute estimation ayant un CV supérieur à 33,3 % a été éliminée et remplacée par un « F » dans le présent rapport.

Questions liées à la qualité des données

Type de collectivité. En 1994-1995, la proportion de répondants considérés comme vivant dans des collectivités « rurales » était plus importante que dans les périodes ultérieures. Une analyse des données laisse croire qu'un nombre significatif de ménages considérés comme faisant partie de « petits centres urbains » dans les périodes ultérieures avaient été codés comme appartenant à une collectivité « rurale » en 1994-1995. Par conséquent, la désignation relative au type de collectivité en 1994-1995 ne correspondait pas aux désignations attribuées entre 1996-1997 et 2002-2003.

Garde d'enfants par une personne autre que les parents et la situation des parents (au travail ou aux études). Un enfant était considéré comme recevant des services de garde d'une personne autre que ses parents quand le parent déclarant répondait « oui » lorsqu'on lui demandait (ou qu'on demandait à son conjoint) s'il (le parent) avait recours à un mode de garde pendant qu'il travaillait ou étudiait. Cette question ne précise pas s'il s'agit d'un travail rémunéré ou d'un travail en vue d'un bénéfice. Par conséquent, les parents pouvaient l'interpréter à leur manière. Ainsi, certains enfants ont été déclarés comme étant sous la garde de personnes autres que leurs parents alors que l'un des deux parents n'était ni à un travail rémunéré ni aux études. On ignore ce que faisait ce parent au moment de l'enquête; il travaillait peut-être sans rémunération ou faisait du bénévolat, ou encore il considérait le fait de s'occuper du ménage comme du travail. Les répercussions sur la qualité des données tiennent au fait que d'autres parents dans une telle situation (c.-à-d. ayant un emploi non rémunéré, faisant du bénévolat ou faisant du travail de maison) ont peut-être répondu « non » à cette question parce qu'ils ne considéraient pas ces activités comme du travail. Malheureusement, il est difficile de mesurer l'effet de cette ambiguïté sur les estimations. Les utilisateurs devraient donc être prudents s'ils s'intéressent particulièrement au groupe d'enfants qui étaient sous la garde de personnes autres que leurs parents et qui vivaient avec deux parents dont un seul avait un emploi rémunéré ou

étudiait, car ces estimations pourraient très bien ne pas être représentatives de ce groupe tel qu'il existe dans la population.

Définitions

Enfants : Les enfants pris en compte dans l'analyse transversale de ce rapport étaient âgés de 6 mois à 71 mois au moment de l'interview. On les a répartis selon les tranches d'âge suivantes :

Moins d'un an : les enfants de 6 à 11 mois

Un an : les enfants de 12 à 23 mois

Deux ans : les enfants de 24 à 35 mois

Trois ans : les enfants de 36 à 47 mois

Quatre ans : les enfants de 48 à 59 mois

Cinq ans : les enfants de 60 à 69 mois (l'échantillon ne comptait aucun enfant de 70 ou 71 mois)

Garde d'enfants par une personne autre que les parents : désigne le service de garde qu'un enfant recevait d'une personne autre que sa mère, son père ou un tuteur. On a demandé au parent déclarant (ou au tuteur) s'il avait eu recours à des services de garde pendant que le parent (ou le conjoint) était au travail ou aux études. L'enfant était considéré comme étant en service de garde si le parent déclarant répondait « oui » à la question. À noter que le répondant peut avoir cru que le terme « au travail » désignait tout autant un travail rémunéré qu'un travail non rémunéré, un travail bénévole ou une autre activité considérée par le répondant comme du travail. Se reporter à la section *Questions liées à la qualité des données* pour en savoir plus.

Garde par les parents : désigne la garde d'un enfant par un parent ou un tuteur. On a demandé au parent déclarant (ou au tuteur) s'il avait eu recours à des services de garde pendant que le parent (ou le conjoint) était au travail ou aux études. L'enfant était considéré comme étant gardé par ses parents si le parent déclarant répondait « non » à la question. À noter que le parent déclarant peut avoir répondu « non » pour un certain nombre de raisons dont les deux suivantes : a) le ou les parents ne travaillaient pas ou n'étaient pas aux études, b) pendant qu'il était au travail ou aux études, le parent n'utilisait pas de services de garde.

Mode de garde principal pour enfants : désigne le mode de garde reçu d'une personne autre que les parents et dans lequel l'enfant a passé le plus d'heures par semaine, selon la réponse fournie par le parent déclarant. Six modes de garde principaux sont examinés dans ce rapport : garde hors du domicile par une personne non apparentée; garde hors du domicile par une personne apparentée; garde à domicile par une personne non apparentée; garde à domicile par une personne apparentée (y compris par une sœur ou un frère); garde dans une garderie; « autre » mode de garde (incluant les garderies éducatives ou centres préscolaires et les programmes de garde avant ou après l'école) ou autre mode de garde non précisé fourni par des personnes autres que les parents.

Garde à domicile : mode de garde dans lequel l'enfant est gardé dans sa propre demeure. La garde peut être assurée par une personne apparentée (à l'exception du parent ou du tuteur) ou par une personne non apparentée.

Garde hors du domicile : mode de garde dans lequel l'enfant est gardé au domicile d'une autre personne. La garde peut être assurée par une personne apparentée (sauf par un parent ou un tuteur) ou par une personne non apparentée. Ce mode de garde **ne** comprend **pas** les garderies.

Garde dans une garderie : mode de garde dans lequel l'enfant fréquente une garderie. Ce mode de garde n'est pas inclus dans la catégorie « garde hors du domicile par une personne non apparentée ».

Autres modes de garde : cette catégorie de modes de garde regroupe les garderies éducatives ou centres préscolaires, les programmes de garde avant et après l'école et d'autres modes de garde non précisés. Dans le cycle 1 (1994-1995) et le cycle 2 (1996-1997), les garderies éducatives ou centres préscolaires ne faisaient pas partie des catégories de réponses que les répondants pouvaient choisir.

Garde par une personne non apparentée : la personne qui assure la garde n'est ni une personne apparentée, ni un parent ou un tuteur.

Garde par une personne apparentée : la personne qui assure la garde est un membre de la famille mais n'est ni le père ni la mère. Cette catégorie englobe les frères et les soeurs.

Service de garde agréé : le parent a déclaré que le mode de garde utilisé est agréé par le gouvernement ou agréé par un organisme de garde en milieu familial.

Garde par un fournisseur de services formé en éducation préscolaire : le parent a déclaré que le fournisseur de services avait reçu une formation quelconque en éducation préscolaire ou en puériculture au niveau collégial ou universitaire.

Mode de garde à temps plein : l'enfant passe 30 heures ou plus par semaine dans le mode de garde assurée par des personnes autres que les parents.

Mode de garde à temps partiel : l'enfant passe moins de 30 heures par semaine dans le mode de garde assurée par des personnes autres que les parents.

La personne la mieux renseignée (PMR) : il s'agit de la personne qui s'identifie comme connaissant le mieux l'enfant. On appelle cette personne le « parent déclarant » dans le présent rapport. Dans la majorité des cas, la PMR est la mère biologique de l'enfant, suivie du père biologique. Voici la répartition en pourcentage pour chaque période :

Cycle	La PMR est la mère biologique (%)	La PMR est le père biologique (%)	La PMR est une autre personne (%)
1994-1995	89,1	9,0	1,9
1996-1997	90,0	8,1	1,9
1998-1999	91,8	6,9	1,3
2000-2001	87,3	11,1	1,6
2002-2003	84,7	13,9	1,4

Ménages comptant deux parents ou un parent seul : les parents de ces ménages sont des parents biologiques ou adoptifs, ou des parents par alliance ou de famille d'accueil. La catégorie des parents seuls vise aussi un petit nombre d'enfants qui ne vivaient pas avec un parent.

Niveau de revenu du ménage : dans ce rapport, la variable du niveau de revenu du ménage utilisée est le ratio *rapport* du revenu du ménage avant impôt au seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada selon la taille et l'emplacement géographique du ménage de l'enfant. Les renseignements suivants sur la variable du ratio de revenu sont extraits du *Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'ELNEJ* pour le cycle 1 (Statistique Canada, sd, a).

Les enfants compris dans l'ELNEJ peuvent être classés comme vivant dans des ménages dont les niveaux de revenu diffèrent. Un ratio de revenu a été calculé et affecté à chaque dossier d'enfant et peut être utilisé à des fins analytiques pour mieux comprendre la situation économique de l'enfant. Voici une description de la méthode de calcul de ce ratio.

Tous les ans, Statistique Canada fixe ce qu'on appelle des seuils de faible revenu, calculés en considérant les habitudes de dépenses en fonction du revenu tirées de la plus récente Enquête sur les dépenses des familles. On détermine ces seuils et ces valeurs pour différentes catégories de taille de collectivités ou de familles et on les met à jour tous les ans en utilisant l'Indice des prix à la consommation.

*Pour calculer le **ratio de revenu** aux fins de l'ELNEJ, on s'est fondé sur les seuils obtenus pour 1994. Le ratio correspondait simplement au revenu du ménage divisé par la valeur du seuil (p. 64).*

Une méthode semblable a été utilisée pour calculer les ratios de revenu des ménages aux fins de l'ELNEJ pour les cycles ultérieurs.

La variable du niveau de revenu pour le présent rapport a été divisée en quatre catégories : inférieur au SFR (le ratio avait une valeur non arrondie de 0 à moins de 1); égal à moins de deux fois le SFR (valeur non arrondie de 1 à moins de 2); deux à moins de trois fois le SFR (valeur non arrondie de 2 à moins de 3); trois fois le SFR ou plus (valeur non arrondie de 3 ou plus).

Type de collectivité : la désignation rurale ou urbaine est établie à partir de la taille du secteur de résidence dans lequel vit l'enfant. Une collectivité « urbaine » regroupe les catégories suivantes : collectivité urbaine (population < 30 000 habitants); collectivité urbaine (population de 30 000 à 99 999 habitants); collectivité urbaine (population de 100 000 à 499 999 habitants); collectivité urbaine (population de 500 000 habitants ou plus). Se reporter à la section *Questions liées à la qualité des données* pour de plus amples renseignements.

Situation du parent (travailleur rémunéré ou étudiant) : cette variable dérivée combine les réponses des deux parents (le cas échéant) et certaines données les caractérisant au moment de l'interview, à savoir s'ils fréquentaient une école, un collège ou une université, et s'ils travaillaient contre rémunération ou en vue d'un bénéfice.

Tableaux

Tableau 1. Proportion d'enfants sous la garde de personnes autres que les parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>% dans des services de garde</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995	40,2	41,9	43,5
1996-1997	42,7	44,4	46,2
1998-1999	49,7	50,9	52,1
2000-2001 ¹	51,6	52,8	54,0
2002-2003	52,4	53,6	54,7

Note :

1. L'estimation de 2000-2001 ne correspond pas exactement à celle qui a été publiée le 7 février 2005 dans Le Quotidien. Les estimations du Quotidien étaient fondées sur la variable de l'« âge en années au moment de l'interview » qui représentait un arrondissement de l'âge de l'enfant en mois. Par exemple, les enfants âgés de 19 à 29 mois étaient considérés comme ayant deux ans. Cette méthode a été modifiée avant la nouvelle publication de l'ensemble de données du cycle 4 qui a eu lieu après le 7 février 2005. Les estimations de ce rapport reflètent cette modification.

Tableau 1a. Proportion d'enfants selon l'âge, sous la garde de personnes autres que les parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>% dans des services de garde</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
De 6 mois à moins d'un an	32,1	36,0	40,0
1 an	40,4	43,3	46,3
2 ans	40,8	44,5	48,2
3 ans	38,8	42,4	46,0
4 ans	38,1	41,5	45,1
5 ans	37,1	40,8	44,6
1996-1997			
De 6 mois à moins d'un an	30,5	34,3	38,4
1 an	42,4	45,4	48,5
2 ans	43,4	46,8	50,2
3 ans	40,4	43,7	47,1
4 ans	44,0	48,1	52,3
5 ans	39,3	43,7	48,1
1998-1999			
De 6 mois à moins d'un an	34,3	37,9	41,7
1 an	47,7	49,2	50,6
2 ans	51,0	54,6	58,1
3 ans	54,3	57,2	60,0
4 ans	48,5	51,9	55,4
5 ans	47,0	48,4	49,8
2000-2001¹			
De 6 mois à moins d'un an	39,8	44,0	48,2
1 an	47,3	50,4	53,4
2 ans	52,2	54,3	56,4
3 ans	52,8	55,2	57,5
4 ans	53,2	56,9	60,5
5 ans	49,5	52,2	54,9
2002-2003			
De 6 mois à moins d'un an	25,0	28,6	32,5
1 an	53,1	56,1	59,1
2 ans	55,2	58,1	60,9
3 ans	54,9	57,7	60,5
4 ans	53,3	55,7	58,1
5 ans	50,7	53,1	55,5

Note :

1. Les estimations de 2000-2001 ne correspondent pas exactement à celles qui ont été publiées le 7 février 2005 dans *Le Quotidien*. Les estimations du *Quotidien* étaient fondées sur la variable de l'« âge en années au moment de l'interview » qui représentait un arrondissement de l'âge de l'enfant en mois. Par exemple, les enfants âgés de 19 à 29 mois étaient considérés comme ayant deux ans. Cette méthode a été modifiée avant la nouvelle publication de l'ensemble de données du cycle 4 qui a eu lieu après le 7 février 2005. Les estimations de ce rapport reflètent cette modification.

Tableau 1b. Proportion d'enfants selon la province de résidence sous la garde de personnes autres que les parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>% dans des services de garde</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Terre-Neuve-et-Labrador	30,3	36,4	43,0
Île-du-Prince-Édouard	35,4	42,1	49,1
Nouvelle-Écosse	33,9	39,0	44,4
Nouveau-Brunswick	33,9	39,1	44,5
Québec	40,0	43,5	47,2
Ontario	40,9	43,8	46,8
Manitoba	36,4	42,3	48,6
Saskatchewan	39,8	44,9	50,1
Alberta	34,4	39,1	44,0
Colombie-Britannique	31,1	35,5	40,1
1996-1997			
Terre-Neuve-et-Labrador	32,8	38,4	44,3
Île-du-Prince-Édouard	39,2	47,2	55,5
Nouvelle-Écosse	37,7	42,9	48,3
Nouveau-Brunswick	39,1	42,6	46,3
Québec	39,0	42,4	46,0
Ontario	43,4	46,6	49,8
Manitoba	39,2	44,1	49,1
Saskatchewan	46,9	51,9	56,9
Alberta	37,8	42,3	46,9
Colombie-Britannique	37,8	42,8	47,9
1998-1999			
Terre-Neuve-et-Labrador	41,0	46,6	52,2
Île-du-Prince-Édouard	47,3	53,2	59,0
Nouvelle-Écosse	41,5	45,9	50,4
Nouveau-Brunswick	46,3	50,4	54,5
Québec	51,0	53,6	56,2
Ontario	51,4	53,5	55,7
Manitoba	46,6	50,3	54,0
Saskatchewan	46,9	50,9	54,8
Alberta	38,3	41,7	45,1
Colombie-Britannique	43,4	47,2	51,1
2000-2001¹			
Terre-Neuve-et-Labrador	47,8	53,3	58,7
Île-du-Prince-Édouard	57,6	62,7	67,5
Nouvelle-Écosse	49,5	53,4	57,3
Nouveau-Brunswick	52,0	55,9	59,8
Québec	57,3	59,9	62,4
Ontario	51,1	53,2	55,2
Manitoba	45,1	48,6	52,2
Saskatchewan	50,9	54,9	58,8
Alberta	42,0	45,5	49,1
Colombie-Britannique	41,6	45,1	48,7
2002-2003			
Terre-Neuve-et-Labrador	46,3	53,0	59,5
Île-du-Prince-Édouard	57,8	63,4	68,7
Nouvelle-Écosse	49,4	53,6	57,7
Nouveau-Brunswick	52,5	56,6	60,5
Québec	64,2	66,9	69,4
Ontario	48,5	50,5	52,6
Manitoba	48,9	52,9	56,9
Saskatchewan	51,1	54,7	58,2
Alberta	39,7	42,6	45,7
Colombie-Britannique	45,9	49,2	52,6

Note :

1. Les estimations de 2000-2001 ne correspondent pas exactement à celles qui ont été publiées le 7 février 2005 dans Le Quotidien. Les estimations du Quotidien étaient fondées sur la variable de l'« âge en années au moment de l'interview » qui représentait un arrondissement de l'âge de l'enfant en mois. Par exemple, les enfants âgés de 19 à 29 mois étaient considérés comme ayant deux ans. Cette méthode a été modifiée avant la nouvelle publication de l'ensemble de données du cycle 4 qui a eu lieu après le 7 février 2005. Les estimations de ce rapport reflètent cette modification.

Tableau 1c. Proportion d'enfants selon le type de communauté sous la garde de personnes autres que les parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>% dans des services de garde</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Urbaine	41,1	43,0	44,9
Rurale	33,5	36,3	39,2
1996-1997			
Urbaine	43,4	45,3	47,3
Rurale	35,8	38,9	42,1
1998-1999			
Urbaine	51,0	52,3	53,6
Rurale	38,5	41,1	43,7
2000-2001¹			
Urbaine	52,0	53,3	54,6
Rurale	46,5	49,3	52,1
2002-2003			
Urbaine	52,5	53,8	55,0
Rurale	49,2	52,4	55,5

Note :

1. Les estimations de 2000-2001 ne correspondent pas exactement à celles qui ont été publiées le 7 février 2005 dans Le Quotidien. Les estimations du Quotidien étaient fondées sur la variable de l'« âge en années au moment de l'interview » qui représentait un arrondissement de l'âge de l'enfant en mois. Par exemple, les enfants âgés de 19 à 29 mois étaient considérés comme ayant deux ans. Cette méthode a été modifiée avant la nouvelle publication de l'ensemble de données du cycle 4 qui a eu lieu après le 7 février 2005. Les estimations de ce rapport reflètent cette modification.

Tableau 1d. Proportion d'enfants selon le niveau de revenu du ménage sous la garde de personnes autres que les parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>% dans des services de garde</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Inférieur au SFR	20,0	22,7	25,6
Égal à moins de deux fois le SFR	34,7	37,4	40,1
Deux à moins de trois fois le SFR	51,6	55,2	58,7
Trois fois le SFR ou plus	67,8	71,9	75,6
1996-1997			
Inférieur au SFR	21,1	23,9	27,0
Égal à moins de deux fois le SFR	38,1	40,8	43,5
Deux à moins de trois fois le SFR	58,0	61,5	65,0
Trois fois le SFR ou plus	70,0	74,2	78,0
1998-1999			
Inférieur au SFR	29,5	32,2	35,1
Égal à moins de deux fois le SFR	43,3	45,2	47,1
Deux à moins de trois fois le SFR	61,4	63,9	66,2
Trois fois le SFR ou plus	70,0	72,8	75,4
2000-2001¹			
Inférieur au SFR	34,3	36,8	39,4
Égal à moins de deux fois le SFR	45,1	47,0	48,9
Deux à moins de trois fois le SFR	59,3	61,7	64,1
Trois fois le SFR ou plus	68,3	71,0	73,6
2002-2003			
Inférieur au SFR	36,1	39,2	42,5
Égal à moins de deux fois le SFR	42,8	44,8	46,8
Deux à moins de trois fois le SFR	59,4	61,5	63,6
Trois fois le SFR ou plus	67,3	69,9	72,3

Note :

1. Les estimations de 2000-2001 ne correspondent pas exactement à celles qui ont été publiées le 7 février 2005 dans *Le Quotidien*. Les estimations du *Quotidien* étaient fondées sur la variable de l'« âge en années au moment de l'interview » qui représentait un arrondissement de l'âge de l'enfant en mois. Par exemple, les enfants âgés de 19 à 29 mois étaient considérés comme ayant deux ans. Cette méthode a été modifiée avant la nouvelle publication de l'ensemble de données du cycle 4 qui a eu lieu après le 7 février 2005. Les estimations de ce rapport reflètent cette modification.
SFR désigne le seuil de faible revenu.

Tableau 1e. Proportion d'enfants selon la structure familiale sous la garde de personnes autres que les parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>% dans des services de garde</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul	35,0	39,0	43,3
Deux parents	40,6	42,4	44,1
1996-1997			
Parent seul	35,9	40,3	44,9
Deux parents	43,3	45,2	47,1
1998-1999			
Parent seul	48,8	52,2	55,5
Deux parents	49,4	50,7	52,0
2000-2001¹			
Parent seul	57,2	60,4	63,6
Deux parents	50,3	51,6	52,9
2002-2003			
Parent seul	61,2	64,4	67,5
Deux parents	50,9	52,1	53,4

Note :

1. Les estimations de 2000-2001 ne correspondent pas exactement à celles qui ont été publiées le 7 février 2005 dans *Le Quotidien*. Les estimations du *Quotidien* étaient fondées sur la variable de l'« âge en années au moment de l'interview » qui représentait un arrondissement de l'âge de l'enfant en mois. Par exemple, les enfants âgés de 19 à 29 mois étaient considérés comme ayant deux ans. Cette méthode a été modifiée avant la nouvelle publication de l'ensemble de données du cycle 4 qui a eu lieu après le 7 février 2005. Les estimations de ce rapport reflètent cette modification.

Tableau 1f. Proportion d'enfants selon la situation du parent sous la garde de personnes autres que les parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>% dans des services de garde</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul - au travail rémunéré ou aux études	71,8	77,6	82,5
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	9,3	11,1	13,2
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	63,7	66,1	68,4
1996-1997			
Parent seul - au travail rémunéré ou aux études	66,0	72,6	78,3
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	8,0	9,5	11,3
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	66,7	69,0	71,3
1998-1999			
Parent seul - au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études
2000-2001¹			
Parent seul - au travail rémunéré ou aux études	81,1	84,6	87,6
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	11,7	13,2	14,8
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	70,4	71,8	73,3
2002-2003			
Parent seul - au travail rémunéré ou aux études	79,2	82,9	86,0
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	17,7	19,5	21,4
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	69,4	70,9	72,3

Note :

1. Les estimations de 2000-2001 ne correspondent pas exactement à celles qui ont été publiées le 7 février 2005 dans *Le Quotidien*. Les estimations du *Quotidien* étaient fondées sur la variable de l'« âge en années au moment de l'interview » qui représentait un arrondissement de l'âge de l'enfant en mois. Par exemple, les enfants âgés de 19 à 29 mois étaient considérés comme ayant deux ans. Cette méthode a été modifiée avant la nouvelle publication de l'ensemble de données du cycle 4 qui a eu lieu après le 7 février 2005. Les estimations de ce rapport reflètent cette modification.
- .. indisponible pour une période de référence précise

Tableau 1g. Proportion d'enfants selon le lieu de naissance du parent déclarant (PMR)¹ sous la garde de personnes autres que les parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>% dans des services de garde</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Au Canada	41,1	42,8	44,6
Extérieur du Canada	32,9	37,3	41,9
1996-1997			
Au Canada	43,8	45,6	47,4
Extérieur du Canada	34,3	39,5	44,9
1998-1999			
Au Canada	50,4	51,7	52,9
Extérieur du Canada	43,4	47,0	50,6
2000-2001			
Au Canada	53,3	54,7	56,0
Extérieur du Canada	41,5	44,7	47,8
2002-2003			
Au Canada	55,2	56,4	57,7
Extérieur du Canada	40,9	44,1	47,3

Note :

1. Le terme PMR signifie « la personne la mieux renseignée sur l'enfant ». En 1994-1995, la PMR pour 89 % des enfants était leur mère biologique et le père biologique était la PMR de 9 % des enfants. Les proportions étaient de 90 % et de 8 %, respectivement en 1996-1997, de 92 % et de 7 % en 1998-1999, de 87 % et de 11 % en 2000-2001, et, finalement, de 85 % et de 14 % en 2002-2003.

Tableau 2. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : répartition des enfants selon le mode de garde principal

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	40,3	42,9	45,5
En dehors du domicile par une personne apparentée	12,4	14,0	15,7
À domicile par une personne non apparentée	12,2	14,0	16,1
À domicile par une personne apparentée	6,6	8,0	9,7
Garderie	17,5	19,5	21,7
Autre	1,0	1,6	2,7
1996-1997			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	38,0	40,6	43,3
En dehors du domicile par une personne apparentée	12,7	14,3	16,1
À domicile par une personne non apparentée	10,7	12,4	14,4
À domicile par une personne apparentée	10,9	12,5	14,4
Garderie	15,9	17,9	20,1
Autre	1,4	2,1	3,2
1998-1999			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	32,8	34,4	36,1
En dehors du domicile par une personne apparentée	15,2	16,6	18,0
À domicile par une personne non apparentée	10,2	11,3	12,5
À domicile par une personne apparentée	13,2	14,4	15,7
Garderie	17,1	18,4	19,7
Autre	4,2	4,9	5,7
2000-2001			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	31,4	32,9	34,4
En dehors du domicile par une personne apparentée	15,3	16,5	17,7
À domicile par une personne non apparentée	8,3	9,3	10,3
À domicile par une personne apparentée	13,0	14,2	15,4
Garderie	22,1	23,6	25,1
Autre	3,1	3,7	4,3
2002-2003			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	28,9	30,3	31,7
En dehors du domicile par une personne apparentée	14,6	15,7	16,9
À domicile par une personne non apparentée	6,8	7,7	8,6
À domicile par une personne apparentée	12,6	13,7	14,9
Garderie	26,4	27,9	29,4
Autre	4,2	4,8	5,3

Tableau 3a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon l'âge qui sont sous la garde d'une personne non apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
De 6 mois à moins d'un an	38,5	45,3	52,3
1 an	43,5	48,3	53,1
2 ans	37,0	42,4	48,1
3 ans	31,3	36,6	42,2
4 ans	36,7	42,1	47,7
5 ans	42,3	48,2	54,1
1996-1997			
De 6 mois à moins d'un an	35,9	42,3	49,0
1 an	40,6	44,7	48,7
2 ans	37,6	42,4	47,3
3 ans	37,3	42,0	46,9
4 ans	33,5	39,0	44,8
5 ans	32,7	39,3	46,3
1998-1999			
De 6 mois à moins d'un an	27,7	33,1	39,1
1 an	36,9	39,0	41,1
2 ans	29,4	34,0	39,0
3 ans	29,8	33,5	37,5
4 ans	28,9	33,2	37,7
5 ans	31,6	33,5	35,4
2000-2001			
De 6 mois à moins d'un an	29,2	34,5	40,2
1 an	28,1	31,8	35,7
2 ans	33,4	35,9	38,5
3 ans	29,5	32,4	35,4
4 ans	26,8	31,4	36,5
5 ans	27,8	31,0	34,4
2002-2003			
De 6 mois à moins d'un an	18,6	24,6	31,9
1 an	29,2	32,8	36,6
2 ans	27,5	30,7	34,1
3 ans	26,6	29,9	33,4
4 ans	28,5	31,4	34,4
5 ans	24,4	27,2	30,1

Notes :

Les pourcentages en 1994-1995 et 1996-1997 sont fondés uniquement sur cinq modes de garde principaux puisque la taille des échantillons pour la catégorie « autres » modes de garde est trop faible.

Les pourcentages en 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 sont fondés sur les six modes de garde principaux.

Tableau 3b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon l'âge qui sont sous la garde d'une personne apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
De 6 mois à moins d'un an	15,6	20,5	26,6
1 an	14,0	17,4	21,5
2 ans	8,8	12,2	16,6
3 ans	11,3	15,1	19,8
4 ans	10,0	13,0	16,7
5 ans	7,1	10,1	14,1
1996-1997			
De 6 mois à moins d'un an	17,7	23,2	29,9
1 an	14,4	17,3	20,6
2 ans	11,8	14,5	17,8
3 ans	9,6	12,1	15,1
4 ans	7,1	10,1	14,1
5 ans	11,7	16,0	21,6
1998-1999			
De 6 mois à moins d'un an	20,7	25,7	31,3
1 an	18,9	20,5	22,1
2 ans	14,0	17,9	22,6
3 ans	12,1	14,6	17,5
4 ans	10,7	13,2	16,3
5 ans	12,4	13,7	15,0
2000-2001			
De 6 mois à moins d'un an	19,8	24,9	30,9
1 an	18,0	21,0	24,4
2 ans	15,1	17,2	19,5
3 ans	11,9	13,6	15,6
4 ans	10,6	13,6	17,3
5 ans	11,4	13,6	16,2
2002-2003			
De 6 mois à moins d'un an	21,2	28,2	36,4
1 an	15,9	19,0	22,5
2 ans	11,9	14,3	17,1
3 ans	11,2	13,6	16,6
4 ans	12,4	14,4	16,7
5 ans	11,8	13,8	15,9

Notes :

Les pourcentages en 1994-1995 et 1996-1997 sont fondés uniquement sur cinq modes de garde principaux puisque la taille des échantillons pour la catégorie « autres » modes de garde est trop faible.

Les pourcentages en 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 sont fondés sur les six modes de garde principaux.

Tableau 3c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon l'âge qui sont sous la garde d'une personne non apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
De 6 mois à moins d'un an	11,3	15,4	20,7
1 an	10,1	12,8	16,2
2 ans	11,5	14,9	19,1
3 ans	10,0	12,9	16,6
4 ans	10,2	14,1	19,4
5 ans	12,1	16,0	20,7
1996-1997			
De 6 mois à moins d'un an	8,2	11,3	15,4
1 an	9,8	12,3	15,2
2 ans	8,1	10,7	14,1
3 ans	6,8	9,0	11,7
4 ans	12,2	16,7	22,4
5 ans	11,0	15,2	20,6
1998-1999			
De 6 mois à moins d'un an	...	F	...
1 an	...	F	...
2 ans	...	F	...
3 ans	8,4	10,6	13,2
4 ans	8,6	10,9	13,8
5 ans	9,6	10,7	11,9
2000-2001			
De 6 mois à moins d'un an	...	F	...
1 an	...	F	...
2 ans	7,2	8,6	10,4
3 ans	6,6	8,1	9,7
4 ans	7,3	9,7	12,8
5 ans	6,4	8,6	11,5
2002-2003			
De 6 mois à moins d'un an	...	F	...
1 an	...	F	...
2 ans	...	F	...
3 ans	6,5	8,4	10,8
4 ans	4,4	5,7	7,4
5 ans	7,2	8,7	10,6

Notes :

Les pourcentages en 1994-1995 et 1996-1997 sont fondés uniquement sur cinq modes de garde principaux puisque la taille des échantillons pour la catégorie « autres » modes de garde est trop faible.

Les pourcentages en 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 sont fondés sur les six modes de garde principaux.

F trop peu fiable pour être publié

... n'ayant pas lieu de figurer

Tableau 3d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon l'âge qui sont sous la garde d'une personne apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
De 6 mois à moins d'un an	7,1	11,4	17,7
1 an	5,9	8,1	11,1
2 ans	6,6	9,6	13,8
3 ans	4,6	7,6	12,2
4 ans	4,0	6,3	9,7
5 ans	5,0	7,5	11,0
1996-1997			
De 6 mois à moins d'un an	11,6	16,8	23,7
1 an	9,4	11,9	14,9
2 ans	9,0	12,0	15,7
3 ans	9,5	12,5	16,3
4 ans	8,0	11,6	16,4
5 ans	10,5	14,7	20,2
1998-1999			
De 6 mois à moins d'un an	17,4	21,9	27,2
1 an	14,5	16,0	17,6
2 ans	8,9	11,4	14,4
3 ans	10,8	13,5	16,8
4 ans	10,4	13,4	17,1
5 ans	13,6	15,4	17,4
2000-2001			
De 6 mois à moins d'un an	12,6	16,6	21,7
1 an	14,5	17,4	20,7
2 ans	11,0	12,9	15,1
3 ans	12,2	14,5	17,2
4 ans	9,0	12,2	16,3
5 ans	11,4	13,9	17,0
2002-2003			
De 6 mois à moins d'un an	11,5	15,8	21,3
1 an	14,2	17,1	20,6
2 ans	10,7	13,2	16,1
3 ans	10,0	12,4	15,3
4 ans	9,6	11,5	13,7
5 ans	12,7	14,9	17,4

Notes :

Les pourcentages en 1994-1995 et 1996-1997 sont fondés uniquement sur cinq modes de garde principaux puisque la taille des échantillons pour la catégorie « autres » modes de garde est trop faible.

Les pourcentages en 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 sont fondés sur les six modes de garde principaux.

Tableau 3e. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon l'âge qui sont gardés en garderie

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
De 6 mois à moins d'un an	4,3	7,4	12,2
1 an	10,0	13,3	17,4
2 ans	16,6	20,8	25,9
3 ans	22,6	27,8	33,8
4 ans	19,9	24,5	29,7
5 ans	14,2	18,3	23,3
1996-1997			
De 6 mois à moins d'un an	3,4	6,4	11,9
1 an	11,1	13,9	17,2
2 ans	16,7	20,4	24,7
3 ans	20,2	24,5	29,4
4 ans	17,9	22,7	28,3
5 ans	10,1	14,7	21,0
1998-1999			
De 6 mois à moins d'un an	5,3	7,9	11,8
1 an	12,0	13,5	15,1
2 ans	16,4	20,0	24,1
3 ans	19,5	22,6	25,9
4 ans	18,6	22,3	26,4
5 ans	15,0	16,3	17,7
2000-2001			
De 6 mois à moins d'un an	9,1	12,6	17,2
1 an	15,2	18,3	22,0
2 ans	21,5	23,9	26,6
3 ans	25,2	28,3	31,7
4 ans	26,9	31,3	36,2
5 ans	18,4	21,4	24,8
2002-2003			
De 6 mois à moins d'un an	13,0	18,1	24,5
1 an	20,2	23,5	27,1
2 ans	29,2	32,8	36,7
3 ans	28,2	31,5	35,1
4 ans	28,2	31,2	34,4
5 ans	16,6	19,0	21,6

Notes :

Les pourcentages en 1994-1995 et 1996-1997 sont fondés uniquement sur cinq modes de garde principaux puisque la taille des échantillons pour la catégorie « autres » modes de garde est trop faible.

Les pourcentages en 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 sont fondés sur les six modes de garde principaux.

Tableau 3f. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon l'âge qui sont gardés dans un « autre » mode de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
De 6 mois à moins d'un an
1 an
2 ans
3 ans
4 ans
5 ans
1996-1997			
De 6 mois à moins d'un an
1 an
2 ans
3 ans
4 ans
5 ans
1998-1999			
De 6 mois à moins d'un an	...	F	...
1 an	...	F	...
2 ans	...	F	...
3 ans	3,6	5,2	7,4
4 ans	5,0	7,0	9,8
5 ans	9,3	10,4	11,6
2000-2001			
De 6 mois à moins d'un an	...	F	...
1 an	...	F	...
2 ans	0,9	1,4	2,1
3 ans	2,2	3,1	4,3
4 ans	1,1	1,7	2,8
5 ans	9,3	11,4	13,9
2002-2003			
De 6 mois à moins d'un an	...	F	...
1 an	...	F	...
2 ans	...	F	...
3 ans	2,8	4,1	6,0
4 ans	4,5	5,7	7,3
5 ans	14,6	16,5	18,6

Notes :

Les pourcentages en 1994-1995 et 1996-1997 sont fondés uniquement sur cinq modes de garde principaux puisque la taille des échantillons pour la catégorie « autres » modes de garde est trop faible.

Les pourcentages en 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 sont fondés sur les six modes de garde principaux.

.. indisponible pour une période de référence précise

F trop peu fiable pour être publié

... n'ayant pas lieu de figurer

Tableau 4a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la province de résidence qui sont sous la garde d'une personne non apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Terre-Neuve-et-Labrador	12,8	19,5	28,6
Île-du-Prince-Édouard	31,4	40,8	51,0
Nouvelle-Écosse	23,0	31,0	40,4
Nouveau-Brunswick	33,3	40,4	48,0
Québec	37,1	42,7	48,6
Ontario	39,9	44,2	48,7
Manitoba	42,6	51,4	60,1
Saskatchewan	48,8	57,4	65,5
Alberta	38,2	46,0	54,1
Colombie-Britannique	33,0	40,2	47,8
1996-1997			
Terre-Neuve-et-Labrador	13,0	20,3	30,1
Île-du-Prince-Édouard	31,2	40,9	51,4
Nouvelle-Écosse	26,1	33,2	41,1
Nouveau-Brunswick	30,6	36,0	41,9
Québec	34,6	39,8	45,3
Ontario	38,7	43,6	48,5
Manitoba	31,9	39,5	47,6
Saskatchewan	55,5	62,4	68,8
Alberta	35,9	43,8	52,0
Colombie-Britannique	27,0	34,2	42,2
1998-1999			
Terre-Neuve-et-Labrador	13,2	19,9	29,0
Île-du-Prince-Édouard	32,3	39,7	47,6
Nouvelle-Écosse	28,2	34,3	40,9
Nouveau-Brunswick	28,8	34,0	39,6
Québec	32,2	35,6	39,2
Ontario	33,7	36,8	39,9
Manitoba	29,2	34,4	39,9
Saskatchewan	46,7	52,2	57,7
Alberta	33,3	38,1	43,2
Colombie-Britannique	26,8	31,9	37,4
2000-2001			
Terre-Neuve-et-Labrador	11,7	16,6	23,1
Île-du-Prince-Édouard	29,6	36,1	43,1
Nouvelle-Écosse	22,2	26,4	31,1
Nouveau-Brunswick	30,8	35,4	40,2
Québec	30,5	33,8	37,3
Ontario	33,0	35,6	38,4
Manitoba	33,3	38,0	43,0
Saskatchewan	48,6	53,4	58,2
Alberta	29,7	34,3	39,3
Colombie-Britannique	21,4	25,5	30,2
2002-2003			
Terre-Neuve-et-Labrador	9,7	14,6	21,3
Île-du-Prince-Édouard	28,7	34,6	41,1
Nouvelle-Écosse	22,7	27,3	32,4
Nouveau-Brunswick	34,1	39,9	46,0
Québec	22,7	25,8	29,0
Ontario	31,1	33,6	36,3
Manitoba	30,8	35,4	40,3
Saskatchewan	49,6	54,4	59,2
Alberta	34,4	39,2	44,3
Colombie-Britannique	22,3	26,4	30,9

Tableau 4b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la province de résidence qui sont sous la garde d'une personne apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Terre-Neuve-et-Labrador	13,7	20,7	30,0
Île-du-Prince-Édouard	12,0	18,3	26,8
Nouvelle-Écosse	8,4	12,6	18,5
Nouveau-Brunswick	11,7	17,2	24,6
Québec	11,6	15,1	19,3
Ontario	9,9	12,4	15,3
Manitoba	12,2	17,8	25,2
Saskatchewan	11,0	15,7	21,8
Alberta	7,3	11,9	18,9
Colombie-Britannique	12,5	17,7	24,4
1996-1997			
Terre-Neuve-et-Labrador	19,4	27,6	37,7
Île-du-Prince-Édouard	12,7	19,8	29,6
Nouvelle-Écosse	12,0	16,8	23,0
Nouveau-Brunswick	10,7	14,2	18,6
Québec	8,5	11,7	15,8
Ontario	11,5	14,4	17,8
Manitoba	8,4	12,3	17,7
Saskatchewan	8,6	11,9	16,2
Alberta	13,8	18,3	23,9
Colombie-Britannique	12,8	17,6	23,8
1998-1999			
Terre-Neuve-et-Labrador	12,8	19,1	27,5
Île-du-Prince-Édouard	20,5	27,4	35,5
Nouvelle-Écosse	12,8	17,3	22,9
Nouveau-Brunswick	15,2	19,4	24,4
Québec	12,3	14,6	17,3
Ontario	14,8	17,1	19,6
Manitoba	15,3	19,5	24,5
Saskatchewan	15,8	19,6	24,0
Alberta	14,8	19,5	25,2
Colombie-Britannique	15,2	20,1	26,1
2000-2001			
Terre-Neuve-et-Labrador	16,5	22,4	29,7
Île-du-Prince-Édouard	10,9	15,3	21,2
Nouvelle-Écosse	19,1	23,4	28,4
Nouveau-Brunswick	14,9	18,6	23,1
Québec	9,6	11,7	14,1
Ontario	15,8	17,9	20,2
Manitoba	14,5	18,0	22,0
Saskatchewan	12,9	16,2	20,2
Alberta	14,9	18,9	23,7
Colombie-Britannique	18,2	22,1	26,6
2002-2003			
Terre-Neuve-et-Labrador	16,1	22,0	29,4
Île-du-Prince-Édouard	19,3	24,4	30,3
Nouvelle-Écosse	20,5	25,1	30,3
Nouveau-Brunswick	13,3	17,3	22,3
Québec	7,3	9,2	11,4
Ontario	16,3	18,5	20,8
Manitoba	13,9	17,4	21,5
Saskatchewan	13,8	17,2	21,2
Alberta	13,8	17,0	20,8
Colombie-Britannique	18,2	22,1	26,5

Tableau 4c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la province de résidence qui sont sous la garde d'une personne non apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Terre-Neuve-et-Labrador	16,5	25,0	35,9
Île-du-Prince-Édouard	8,6	13,9	21,6
Nouvelle-Écosse	18,2	25,5	34,5
Nouveau-Brunswick	9,8	14,8	21,7
Québec	9,0	13,1	18,6
Ontario	10,4	13,2	16,6
Manitoba	7,2	10,8	16,1
Saskatchewan	6,2	10,5	17,3
Alberta	8,2	12,3	18,1
Colombie-Britannique	15,3	20,9	27,8
1996-1997			
Terre-Neuve-et-Labrador	13,6	20,0	28,3
Île-du-Prince-Édouard	...	F	...
Nouvelle-Écosse	18,8	26,3	35,5
Nouveau-Brunswick	12,1	16,4	21,7
Québec	6,9	9,8	13,9
Ontario	9,4	12,5	16,6
Manitoba	5,6	9,7	16,4
Saskatchewan	7,0	10,4	15,2
Alberta	7,9	12,0	17,8
Colombie-Britannique	11,5	16,8	23,9
1998-1999			
Terre-Neuve-et-Labrador	15,9	23,1	32,5
Île-du-Prince-Édouard	4,3	7,2	11,9
Nouvelle-Écosse	13,8	19,0	25,4
Nouveau-Brunswick	11,7	15,5	20,3
Québec	10,8	13,5	16,6
Ontario	9,6	11,5	13,6
Manitoba	6,0	8,4	11,6
Saskatchewan	5,3	7,6	10,9
Alberta	6,6	9,1	12,4
Colombie-Britannique	8,7	11,7	15,6
2000-2001			
Terre-Neuve-et-Labrador	14,1	19,1	25,3
Île-du-Prince-Édouard	4,9	8,1	13,1
Nouvelle-Écosse	9,6	13,5	18,7
Nouveau-Brunswick	9,3	12,2	15,8
Québec	4,8	6,4	8,5
Ontario	8,5	10,3	12,4
Manitoba	5,8	8,0	10,9
Saskatchewan	6,4	9,4	13,6
Alberta	7,2	9,5	12,6
Colombie-Britannique	9,1	12,1	15,9
2002-2003			
Terre-Neuve-et-Labrador	9,7	14,5	21,0
Île-du-Prince-Édouard	2,4	4,3	7,8
Nouvelle-Écosse	5,5	8,0	11,4
Nouveau-Brunswick	5,3	7,9	11,5
Québec	4,4	6,0	8,2
Ontario	7,4	8,9	10,8
Manitoba	4,3	6,4	9,2
Saskatchewan	2,5	4,6	8,1
Alberta	5,7	8,2	11,6
Colombie-Britannique	8,1	10,8	14,3

Note :

F trop peu fiable pour être publié

... n'ayant pas lieu de figurer

Tableau 4d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la province de résidence qui sont sous la garde d'une personne apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Terre-Neuve-et-Labrador	12,5	19,1	28,0
Île-du-Prince-Édouard	4,9	9,3	16,8
Nouvelle-Écosse	6,6	11,0	17,6
Nouveau-Brunswick	4,3	7,3	12,3
Québec	2,3	3,9	6,6
Ontario	8,2	11,2	15,0
Manitoba	3,9	6,4	10,3
Saskatchewan	2,5	4,4	7,6
Alberta	3,6	6,1	10,1
Colombie-Britannique	4,5	8,4	15,2
1996-1997			
Terre-Neuve-et-Labrador	12,7	19,2	28,1
Île-du-Prince-Édouard	...	F	...
Nouvelle-Écosse	6,3	10,3	16,4
Nouveau-Brunswick	8,9	12,1	16,3
Québec	6,2	8,5	11,6
Ontario	11,2	14,2	18,0
Manitoba	8,2	12,3	18,1
Saskatchewan	5,6	8,4	12,4
Alberta	7,0	10,5	15,5
Colombie-Britannique	13,5	19,9	28,4
1998-1999			
Terre-Neuve-et-Labrador	21,4	29,8	39,9
Île-du-Prince-Édouard	6,3	10,1	15,8
Nouvelle-Écosse	12,1	16,3	21,7
Nouveau-Brunswick	8,3	11,1	14,7
Québec	6,2	8,1	10,4
Ontario	15,3	17,7	20,3
Manitoba	9,9	12,9	16,5
Saskatchewan	7,9	10,5	13,7
Alberta	9,8	12,9	16,9
Colombie-Britannique	18,9	23,6	29,1
2000-2001			
Terre-Neuve-et-Labrador	21,4	27,3	34,0
Île-du-Prince-Édouard	8,9	12,4	17,0
Nouvelle-Écosse	13,0	16,6	20,8
Nouveau-Brunswick	9,8	12,9	16,8
Québec	5,8	7,4	9,5
Ontario	15,0	17,3	19,8
Manitoba	10,5	13,4	17,0
Saskatchewan	7,9	10,5	13,9
Alberta	12,3	15,9	20,4
Colombie-Britannique	16,8	20,6	25,0
2002-2003			
Terre-Neuve-et-Labrador	22,8	29,6	37,5
Île-du-Prince-Édouard	4,9	8,2	13,5
Nouvelle-Écosse	11,5	15,3	19,9
Nouveau-Brunswick	10,2	13,5	17,6
Québec	5,4	7,2	9,4
Ontario	14,7	16,8	19,1
Manitoba	10,4	13,7	17,8
Saskatchewan	7,7	10,5	14,1
Alberta	13,4	16,9	21,1
Colombie-Britannique	17,1	20,9	25,3

Note :

F trop peu fiable pour être publié

... n'ayant pas lieu de figurer

Tableau 4e. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la province de résidence qui sont gardés en garderie

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Terre-Neuve-et-Labrador	9,2	15,8	25,7
Île-du-Prince-Édouard	11,5	17,7	26,4
Nouvelle-Écosse	13,1	19,9	29,2
Nouveau-Brunswick	13,9	20,2	28,5
Québec	20,2	25,2	31,0
Ontario	15,8	19,0	22,7
Manitoba	8,3	13,6	21,4
Saskatchewan	8,0	12,1	18,0
Alberta	17,7	23,6	30,7
Colombie-Britannique	8,2	12,9	19,6
1996-1997			
Terre-Neuve-et-Labrador	6,7	12,9	23,5
Île-du-Prince-Édouard	10,6	16,7	25,4
Nouvelle-Écosse	8,3	13,5	21,2
Nouveau-Brunswick	16,6	21,3	26,9
Québec	24,8	30,2	36,1
Ontario	12,0	15,3	19,3
Manitoba	19,8	26,2	33,8
Saskatchewan	4,6	7,0	10,4
Alberta	10,7	15,3	21,5
Colombie-Britannique	7,8	11,5	16,6
1998-1999			
Terre-Neuve-et-Labrador	4,2	8,0	14,7
Île-du-Prince-Édouard	11,2	15,6	21,2
Nouvelle-Écosse	9,2	13,2	18,6
Nouveau-Brunswick	15,5	20,0	25,4
Québec	24,9	28,2	31,7
Ontario	14,9	17,0	19,4
Manitoba	19,9	24,9	30,7
Saskatchewan	7,4	10,1	13,7
Alberta	16,3	20,4	25,1
Colombie-Britannique	9,4	12,6	16,8
2000-2001			
Terre-Neuve-et-Labrador	10,0	14,6	20,8
Île-du-Prince-Édouard	22,6	28,1	34,5
Nouvelle-Écosse	15,4	20,1	25,7
Nouveau-Brunswick	16,7	20,9	25,8
Québec	37,0	40,7	44,5
Ontario	16,6	18,9	21,4
Manitoba	18,6	22,6	27,2
Saskatchewan	7,8	10,5	13,9
Alberta	17,5	21,3	25,7
Colombie-Britannique	15,7	19,7	24,4
2002-2003			
Terre-Neuve-et-Labrador	13,7	19,3	26,5
Île-du-Prince-Édouard	22,7	28,5	35,0
Nouvelle-Écosse	19,6	24,4	30,0
Nouveau-Brunswick	16,9	21,5	26,9
Québec	48,3	51,9	55,5
Ontario	19,8	22,2	24,8
Manitoba	23,0	27,1	31,7
Saskatchewan	10,4	13,3	16,9
Alberta	15,0	18,6	22,9
Colombie-Britannique	16,1	19,8	24,1

Tableau 5. Proportion d'enfants âgés de six mois à cinq ans selon le type de communauté

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Urbaine	81,9	82,8	83,6
Rurale	16,4	17,2	18,1
1996-1997			
Urbaine	86,5	87,6	88,6
Rurale	11,4	12,4	13,5
1998-1999			
Urbaine	87,1	87,9	88,7
Rurale	11,3	12,1	12,9
2000-2001			
Urbaine	87,8	88,6	89,3
Rurale	10,7	11,4	12,2
2002-2003			
Urbaine	88,4	89,0	89,6
Rurale	10,4	11,0	11,6

Tableau 6a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le type de communauté qui sont sous la garde d'une personne non apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Urbaine	39,6	42,5	45,5
Rurale	44,6	49,6	54,6
1996-1997			
Urbaine	38,2	41,1	44,2
Rurale	40,7	45,9	51,2
1998-1999			
Urbaine	34,2	36,1	38,0
Rurale	33,4	37,2	41,1
2000-2001			
Urbaine	31,9	33,6	35,4
Rurale	34,5	38,0	41,6
2002-2003			
Urbaine	29,6	31,1	32,8
Rurale	33,2	36,9	40,7

Tableau 6b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le type de communauté qui sont sous la garde d'une personne apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Urbaine	11,4	13,2	15,2
Rurale	16,4	19,9	23,9
1996-1997			
Urbaine	12,1	13,9	15,9
Rurale	16,6	20,7	25,5
1998-1999			
Urbaine	15,5	17,0	18,6
Rurale	17,2	19,8	22,7
2000-2001			
Urbaine	15,3	16,6	17,9
Rurale	18,5	21,2	24,2
2002-2003			
Urbaine	14,5	15,8	17,1
Rurale	18,9	22,1	25,8

Tableau 6c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le type de communauté qui sont sous la garde d'une personne non apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Urbaine	12,8	14,9	17,3
Rurale	8,3	10,7	13,7
1996-1997			
Urbaine	11,3	13,3	15,5
Rurale	6,4	8,8	12,1
1998-1999			
Urbaine	10,8	12,1	13,5
Rurale	8,2	10,4	13,0
2000-2001			
Urbaine	8,6	9,7	10,9
Rurale	7,3	9,0	11,1
2002-2003			
Urbaine	7,3	8,3	9,4
Rurale	4,5	6,1	8,2

Tableau 6d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le type de communauté qui sont sous la garde d'une personne apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Urbaine	6,5	8,2	10,1
Rurale	6,3	8,1	10,4
1996-1997			
Urbaine	10,8	12,7	14,8
Rurale	9,7	12,7	16,5
1998-1999			
Urbaine	13,8	15,2	16,7
Rurale	13,6	16,2	19,2
2000-2001			
Urbaine	13,9	15,2	16,5
Rurale	9,1	11,1	13,3
2002-2003			
Urbaine	13,4	14,7	16,0
Rurale	10,2	12,5	15,2

Tableau 6e. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le type de communauté qui sont gardés en garderie

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Urbaine	18,9	21,3	23,8
Rurale	8,0	11,7	16,8
1996-1997			
Urbaine	16,8	19,0	21,5
Rurale	8,6	11,8	15,9
1998-1999			
Urbaine	18,2	19,7	21,2
Rurale	13,2	16,4	20,2
2000-2001			
Urbaine	23,3	24,9	26,7
Rurale	17,3	20,7	24,6
2002-2003			
Urbaine	28,4	30,1	31,8
Rurale	19,3	22,4	25,9

Tableau 7. Proportion d'enfants âgés de six mois à cinq ans selon le niveau de revenu du ménage

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Inférieur au SFR	25.0	26.6	28.2
Égal à moins de deux fois le SFR	36.3	38.0	39.7
Deux à moins de trois fois le SFR	21.9	23.3	24.8
Trois fois le SFR ou plus	11.0	12.1	13.3
1996-1997			
Inférieur au SFR	25.6	27.2	28.9
Égal à moins de deux fois le SFR	37.5	39.4	41.3
Deux à moins de trois fois le SFR	19.6	21.1	22.6
Trois fois le SFR ou plus	11.2	12.3	13.6
1998-1999			
Inférieur au SFR	20.1	21.1	22.2
Égal à moins de deux fois le SFR	37.7	39.0	40.2
Deux à moins de trois fois le SFR	23.8	24.9	26.0
Trois fois le SFR ou plus	14.2	15.1	16.0
2000-2001			
Inférieur au SFR	17.8	18.6	19.5
Égal à moins de deux fois le SFR	37.2	38.4	39.6
Deux à moins de trois fois le SFR	24.7	25.7	26.7
Trois fois le SFR ou plus	16.4	17.3	18.2
2002-2003			
Inférieur au SFR	15.0	15.8	16.8
Égal à moins de deux fois le SFR	35.3	36.4	37.6
Deux à moins de trois fois le SFR	26.7	27.6	28.7
Trois fois le SFR ou plus	19.2	20.1	21.1

Note :

SFR désigne le seuil de faible revenu.

Tableau 8a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le niveau de revenu du ménage qui sont sous la garde d'une personne non apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Inférieur au SFR	25,4	31,0	37,2
Égal à moins de deux fois le SFR	38,3	42,6	47,1
Deux à moins de trois fois le SFR	43,2	47,8	52,4
Trois fois le SFR ou plus	41,6	47,4	53,3
1996-1997			
Inférieur au SFR	21,6	26,7	32,5
Égal à moins de deux fois le SFR	37,8	42,0	46,3
Deux à moins de trois fois le SFR	44,0	48,9	53,8
Trois fois le SFR ou plus	36,7	42,4	48,4
1998-1999			
Inférieur au SFR	18,7	22,7	27,3
Égal à moins de deux fois le SFR	31,1	34,0	37,1
Deux à moins de trois fois le SFR	38,5	41,6	44,7
Trois fois le SFR ou plus	37,8	41,5	45,3
2000-2001			
Inférieur au SFR	18,7	22,0	25,7
Égal à moins de deux fois le SFR	28,9	31,6	34,4
Deux à moins de trois fois le SFR	36,5	39,4	42,4
Trois fois le SFR ou plus	35,6	38,8	42,1
2002-2003			
Inférieur au SFR	14,4	17,7	21,5
Égal à moins de deux fois le SFR	25,4	27,9	30,6
Deux à moins de trois fois le SFR	31,2	34,0	37,0
Trois fois le SFR ou plus	36,5	39,6	42,7

Note :

SFR désigne le seuil de faible revenu.

Tableau 8b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le niveau de revenu du ménage qui sont sous la garde d'une personne apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Inférieur au SFR	12,4	16,8	22,5
Égal à moins de deux fois le SFR	13,0	16,0	19,6
Deux à moins de trois fois le SFR	10,8	13,6	17,0
Trois fois le SFR ou plus	7,5	10,3	14,0
1996-1997			
Inférieur au SFR	10,7	14,3	18,8
Égal à moins de deux fois le SFR	13,4	16,0	19,0
Deux à moins de trois fois le SFR	12,1	14,7	17,7
Trois fois le SFR ou plus	9,0	13,2	19,0
1998-1999			
Inférieur au SFR	13,2	16,8	21,2
Égal à moins de deux fois le SFR	17,3	19,7	22,3
Deux à moins de trois fois le SFR	15,2	17,3	19,7
Trois fois le SFR ou plus	10,9	14,0	17,7
2000-2001			
Inférieur au SFR	11,9	14,7	17,9
Égal à moins de deux fois le SFR	18,8	21,1	23,6
Deux à moins de trois fois le SFR	15,3	17,4	19,6
Trois fois le SFR ou plus	10,2	12,5	15,4
2002-2003			
Inférieur au SFR	13,5	16,7	20,4
Égal à moins de deux fois le SFR	16,2	18,3	20,5
Deux à moins de trois fois le SFR	15,2	17,5	20,0
Trois fois le SFR ou plus	11,0	13,0	15,4

Note :

SFR désigne le seuil de faible revenu.

Tableau 8c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le niveau de revenu du ménage qui sont sous la garde d'une personne non apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Inférieur au SFR	8,6	12,0	16,5
Égal à moins de deux fois le SFR	8,7	11,6	15,3
Deux à moins de trois fois le SFR	10,1	13,2	17,2
Trois fois le SFR ou plus	16,8	21,5	27,0
1996-1997			
Inférieur au SFR	7,9	11,3	15,9
Égal à moins de deux fois le SFR	6,2	7,9	9,9
Deux à moins de trois fois le SFR	10,5	15,0	20,9
Trois fois le SFR ou plus	13,8	17,8	22,8
1998-1999			
Inférieur au SFR	6,7	9,2	12,5
Égal à moins de deux fois le SFR	8,1	9,7	11,5
Deux à moins de trois fois le SFR	9,1	11,3	14,0
Trois fois le SFR ou plus	15,4	18,2	21,4
2000-2001			
Inférieur au SFR	6,5	8,8	11,9
Égal à moins de deux fois le SFR	5,3	6,6	8,2
Deux à moins de trois fois le SFR	7,5	9,1	11,1
Trois fois le SFR ou plus	12,3	14,8	17,8
2002-2003			
Inférieur au SFR	3,5	5,6	8,9
Égal à moins de deux fois le SFR	5,2	6,5	8,1
Deux à moins de trois fois le SFR	5,9	7,3	8,9
Trois fois le SFR ou plus	9,8	12,0	14,5

Note :

SFR désigne le seuil de faible revenu.

Tableau 8d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le niveau de revenu du ménage qui sont sous la garde d'une personne apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Inférieur au SFR	5,1	7,7	11,7
Égal à moins de deux fois le SFR	6,8	9,1	12,2
Deux à moins de trois fois le SFR	7,2	10,2	14,2
Trois fois le SFR ou plus	2,3	3,9	6,5
1996-1997			
Inférieur au SFR	13,8	18,3	23,8
Égal à moins de deux fois le SFR	13,0	16,1	19,6
Deux à moins de trois fois le SFR	5,4	7,4	10,0
Trois fois le SFR ou plus	4,7	8,7	15,5
1998-1999			
Inférieur au SFR	20,3	24,3	28,7
Égal à moins de deux fois le SFR	15,3	17,6	20,1
Deux à moins de trois fois le SFR	10,4	12,3	14,5
Trois fois le SFR ou plus	6,1	7,8	9,9
2000-2001			
Inférieur au SFR	19,6	23,4	27,6
Égal à moins de deux fois le SFR	14,1	16,2	18,5
Deux à moins de trois fois le SFR	9,0	10,8	13,0
Trois fois le SFR ou plus	8,3	10,5	13,3
2002-2003			
Inférieur au SFR	14,9	18,4	22,5
Égal à moins de deux fois le SFR	17,0	19,2	21,6
Deux à moins de trois fois le SFR	10,4	12,5	14,8
Trois fois le SFR ou plus	7,7	9,5	11,7

Note :

SFR désigne le seuil de faible revenu.

Tableau 8e. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le niveau de revenu du ménage qui sont gardés en garderie

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Inférieur au SFR	25,9	32,4	39,6
Égal à moins de deux fois le SFR	16,9	20,6	24,8
Deux à moins de trois fois le SFR	12,2	15,2	18,8
Trois fois le SFR ou plus	13,1	17,0	21,7
1996-1997			
Inférieur au SFR	24,3	29,5	35,2
Égal à moins de deux fois le SFR	14,7	18,0	22,0
Deux à moins de trois fois le SFR	10,8	14,1	18,2
Trois fois le SFR ou plus	13,8	17,8	22,6
1998-1999			
Inférieur au SFR	22,6	27,0	31,8
Égal à moins de deux fois le SFR	16,4	19,0	21,9
Deux à moins de trois fois le SFR	15,4	17,5	19,9
Trois fois le SFR ou plus	15,8	18,5	21,6
2000-2001			
Inférieur au SFR	27,3	31,2	35,3
Égal à moins de deux fois le SFR	21,9	24,5	27,3
Deux à moins de trois fois le SFR	20,7	23,3	26,0
Trois fois le SFR ou plus	20,3	23,3	26,4
2002-2003			
Inférieur au SFR	36,3	41,6	47,1
Égal à moins de deux fois le SFR	25,4	28,1	31,0
Deux à moins de trois fois le SFR	26,0	28,7	31,5
Trois fois le SFR ou plus	23,0	25,9	29,0

Note :

SFR désigne le seuil de faible revenu.

Tableau 9. Proportion d'enfants âgés de six mois à cinq ans selon la structure familiale

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul	13,9	15,2	16,6
Deux parents	83,4	84,8	86,1
1996-1997			
Parent seul	13,8	15,0	16,2
Deux parents	83,8	85,0	86,2
1998-1999			
Parent seul	13,3	14,2	15,1
Deux parents	84,9	85,8	86,7
2000-2001			
Parent seul	13,2	14,0	14,8
Deux parents	85,2	86,0	86,8
2002-2003			
Parent seul	11,3	12,1	12,9
Deux parents	87,1	87,9	88,7

Tableau 10a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la structure familiale qui sont sous la garde d'une personne non apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul	28,2	34,0	40,4
Deux parents	42,3	45,1	48,0
1996-1997			
Parent seul	28,5	35,2	42,6
Deux parents	39,6	42,5	45,4
1998-1999			
Parent seul	23,1	27,3	31,9
Deux parents	35,8	37,6	39,6
2000-2001			
Parent seul	26,0	30,0	34,4
Deux parents	33,2	34,9	36,6
2002-2003			
Parent seul	20,2	23,7	27,6
Deux parents	31,5	33,1	34,7

Tableau 10b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la structure familiale qui sont sous la garde d'une personne apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul	8,9	13,4	19,6
Deux parents	12,7	14,3	16,2
1996-1997			
Parent seul	10,9	15,1	20,4
Deux parents	12,8	14,6	16,5
1998-1999			
Parent seul	12,4	15,6	19,4
Deux parents	16,2	17,7	19,3
2000-2001			
Parent seul	9,5	11,8	14,5
Deux parents	16,8	18,1	19,5
2002-2003			
Parent seul	12,2	14,9	18,1
Deux parents	15,4	16,7	18,1

Tableau 10c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la structure familiale qui sont sous la garde d'une personne non apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul	6,2	9,4	13,8
Deux parents	13,0	15,0	17,4
1996-1997			
Parent seul	7,0	10,7	16,2
Deux parents	11,1	13,0	15,3
1998-1999			
Parent seul	7,8	10,4	13,8
Deux parents	10,9	12,2	13,6
2000-2001			
Parent seul	5,3	7,3	10,1
Deux parents	8,9	10,0	11,3
2002-2003			
Parent seul	4,8	6,9	9,9
Deux parents	7,3	8,3	9,3

Tableau 10d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la structure familiale qui sont sous la garde d'une personne apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul	4,9	8,0	12,7
Deux parents	6,6	8,2	10,1
1996-1997			
Parent seul	5,6	8,1	11,6
Deux parents	11,6	13,5	15,7
1998-1999			
Parent seul	14,5	18,1	22,3
Deux parents	13,4	14,7	16,1
2000-2001			
Parent seul	15,9	19,3	23,2
Deux parents	12,6	13,8	15,1
2002-2003			
Parent seul	12,2	14,9	18,0
Deux parents	13,1	14,4	15,7

Tableau 10e. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la structure familiale qui sont gardés en garderie

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul	29,2	35,2	41,8
Deux parents	15,1	17,3	19,8
1996-1997			
Parent seul	24,8	30,9	37,6
Deux parents	14,3	16,4	18,8
1998-1999			
Parent seul	24,7	28,7	33,0
Deux parents	16,3	17,8	19,3
2000-2001			
Parent seul	27,6	31,6	35,8
Deux parents	21,5	23,1	24,8
2002-2003			
Parent seul	35,1	39,6	44,2
Deux parents	25,9	27,6	29,3

Tableau 11. Proportion d'enfants âgés de six mois à cinq ans habitant dans un ménage biparental selon la situation des parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Deux parents, les deux au travail rémunéré ou aux études	56,0	57,9	59,8
Deux parents, un au travail rémunéré ou aux études	35,0	36,9	38,7
Deux parents, ni au travail rémunéré, ni aux études	4,5	5,2	6,0
1996-1997			
Deux parents, les deux au travail rémunéré ou aux études	58,5	60,4	62,3
Deux parents, un au travail rémunéré ou aux études	34,2	36,1	37,9
Deux parents, ni au travail rémunéré, ni aux études	3,0	3,5	4,2
2000-2001			
Deux parents, les deux au travail rémunéré ou aux études	64,8	66,1	67,3
Deux parents, un au travail rémunéré ou aux études	30,8	32,1	33,3
Deux parents, ni au travail rémunéré, ni aux études	1,5	1,9	2,3
2002-2003			
Deux parents, les deux au travail rémunéré ou aux études	62,6	63,8	65,0
Deux parents, un au travail rémunéré ou aux études	33,0	34,1	35,4
Deux parents, ni au travail rémunéré, ni aux études	1,7	2,0	2,4

Tableau 12. Proportion d'enfants âgés de six mois à cinq ans habitant dans un ménage monoparental selon la situation du parent

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul, au travail rémunéré ou aux études	46,6	50,8	55,1
Parent seul, ni au travail rémunéré, ni aux études	44,9	49,2	53,4
1996-1997			
Parent seul, au travail rémunéré ou aux études	50,8	55,6	60,3
Parent seul, ni au travail rémunéré, ni aux études	39,7	44,4	49,2
2000-2001			
Parent seul, au travail rémunéré ou aux études	63,9	67,0	70,0
Parent seul, ni au travail rémunéré, ni aux études	30,0	33,0	36,1
2002-2003			
Parent seul, au travail rémunéré ou aux études	64,8	68,0	71,1
Parent seul, ni au travail rémunéré, ni aux études	28,9	32,0	35,2

Tableau 13a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la situation du parent qui sont sous la garde d'une personne non apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	28,4	34,3	40,7
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	29,6	38,4	48,0
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	43,0	46,0	49,0
1996-1997			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	28,4	35,3	42,8
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	20,9	27,2	34,6
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	40,8	43,9	47,1
1998-1999			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études
2000-2001			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	27,0	31,3	36,0
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	17,3	21,7	26,8
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	34,4	36,2	38,0
2002-2003			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	22,6	26,6	31,0
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	12,6	16,0	20,1
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	33,9	35,7	37,5

Note :

.. indisponible pour une période de référence précise

Tableau 13b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la situation du parent qui sont sous la garde d'une personne apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	9,0	13,5	19,8
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	9,0	13,2	18,9
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	12,8	14,6	16,7
1996-1997			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	11,0	15,2	20,7
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	10,5	15,1	21,4
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	12,4	14,3	16,3
1998-1999			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études
2000-2001			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	9,0	11,3	14,1
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	12,7	16,8	21,8
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	16,7	18,1	19,7
2002-2003			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	10,5	13,1	16,2
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	19,4	23,6	28,4
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	14,4	15,8	17,2

Note :

.. indisponible pour une période de référence précise

Tableau 13c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la situation du parent qui sont sous la garde d'une personne non apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	6,3	9,5	14,0
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	11,5	19,0	29,9
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	12,3	14,4	16,8
1996-1997			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	7,1	10,9	16,4
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	5,9	10,5	18,2
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	11,1	13,2	15,7
1998-1999			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études
2000-2001			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	5,2	7,4	10,3
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	7,3	10,9	16,1
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	8,6	9,8	11,1
2002-2003			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	4,7	6,9	10,0
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	5,8	8,4	12,1
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	7,1	8,2	9,4

Note :

.. indisponible pour une période de référence précise

Tableau 13d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la situation du parent qui sont sous la garde d'une personne apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	4,9	8,0	12,9
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	4,3	7,7	13,4
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	6,4	8,0	10,1
1996-1997			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	5,5	8,0	11,5
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	19,1	26,5	35,5
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	10,5	12,4	14,7
1998-1999			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études
2000-2001			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	14,8	18,1	21,9
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	17,4	22,2	27,9
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	11,5	12,8	14,2
2002-2003			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	11,2	13,9	17,0
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	17,4	21,6	26,6
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	11,9	13,2	14,6

Note :

.. indisponible pour une période de référence précise

Tableau 13e. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la situation du parent qui sont gardés en garderie

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	28,6	34,6	41,2
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	14,8	21,7	30,8
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	14,7	17,0	19,6
1996-1997			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	24,6	30,6	37,4
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	14,0	20,6	29,4
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	13,9	16,1	18,6
1998-1999			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études
2000-2001			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	27,8	31,9	36,3
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	22,3	28,4	35,4
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	21,4	23,1	25,0
2002-2003			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	34,8	39,6	44,6
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	25,5	30,4	35,7
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	25,4	27,2	29,0

Note :

.. indisponible pour une période de référence précise

Tableau 14. Proportion d'enfants âgés de six mois à cinq ans selon le lieu de naissance du parent déclarant (PMR)¹

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
PMR née au Canada	80,3	81,8	83,2
PMR née à l'extérieur du Canada	16,8	18,2	19,7
1996-1997			
PMR née au Canada	80,1	81,7	83,2
PMR née à l'extérieur du Canada	16,8	18,3	19,9
1998-1999			
PMR née au Canada	80,5	81,6	82,7
PMR née à l'extérieur du Canada	17,3	18,4	19,5
2000-2001			
PMR née au Canada	79,4	80,5	81,4
PMR née à l'extérieur du Canada	18,6	19,5	20,6
2002-2003			
PMR née au Canada	77,5	78,7	79,8
PMR née à l'extérieur du Canada	20,2	21,3	22,5

Note :

1. Le terme PMR signifie « la personne la mieux renseignée sur l'enfant ».

Tableau 15a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le lieu de naissance du parent déclarant (PMR)¹ qui sont sous la garde d'une personne non apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
PMR née au Canada	43,3	45,9	48,6
PMR née à l'extérieur du Canada	24,4	31,2	39,0
1996-1997			
PMR née au Canada	41,2	43,9	46,6
PMR née à l'extérieur du Canada	23,2	30,1	38,1
1998-1999			
PMR née au Canada	37,5	39,3	41,1
PMR née à l'extérieur du Canada	16,8	20,8	25,6
2000-2001			
PMR née au Canada	34,6	36,3	38,0
PMR née à l'extérieur du Canada	19,6	23,6	28,2
2002-2003			
PMR née au Canada	32,7	34,4	36,1
PMR née à l'extérieur du Canada	16,2	19,5	23,3

Note :

1. Le terme PMR signifie « la personne la mieux renseignée sur l'enfant ».

Tableau 15b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le lieu de naissance du parent déclarant (PMR)¹ qui sont sous la garde d'une personne apparentée hors du domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
PMR née au Canada	12,7	14,4	16,3
PMR née à l'extérieur du Canada	8,8	13,2	19,4
1996-1997			
PMR née au Canada	12,8	14,3	16,0
PMR née à l'extérieur du Canada	10,9	16,2	23,3
1998-1999			
PMR née au Canada	15,9	17,2	18,7
PMR née à l'extérieur du Canada	13,6	18,0	23,5
2000-2001			
PMR née au Canada	15,3	16,5	17,8
PMR née à l'extérieur du Canada	15,2	18,9	23,2
2002-2003			
PMR née au Canada	15,0	16,2	17,5
PMR née à l'extérieur du Canada	13,2	16,8	21,2

Note :

1. Le terme PMR signifie « la personne la mieux renseignée sur l'enfant ».

Tableau 15c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le lieu de naissance du parent déclarant (PMR)¹ qui sont sous la garde d'une personne non apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
PMR née au Canada	12,0	14,0	16,1
PMR née à l'extérieur du Canada	11,0	15,7	22,1
1996-1997			
PMR née au Canada	11,5	13,6	16,0
PMR née à l'extérieur du Canada	5,2	8,8	14,4
1998-1999			
PMR née au Canada	11,3	12,6	14,0
PMR née à l'extérieur du Canada	6,3	9,1	12,9
2000-2001			
PMR née au Canada	9,0	10,2	11,5
PMR née à l'extérieur du Canada	4,6	6,6	9,3
2002-2003			
PMR née au Canada	7,2	8,1	9,2
PMR née à l'extérieur du Canada	5,9	8,4	11,8

Note :

1. Le terme PMR signifie « la personne la mieux renseignée sur l'enfant ».

Tableau 15d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le lieu de naissance du parent déclarant (PMR)¹ qui sont sous la garde d'une personne apparentée à domicile

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
PMR née au Canada	5,5	6,7	8,0
PMR née à l'extérieur du Canada	10,1	16,0	24,4
1996-1997			
PMR née au Canada	8,9	10,4	12,2
PMR née à l'extérieur du Canada	18,2	25,2	33,8
1998-1999			
PMR née au Canada	10,8	11,9	13,1
PMR née à l'extérieur du Canada	24,8	29,7	35,2
2000-2001			
PMR née au Canada	11,0	12,1	13,4
PMR née à l'extérieur du Canada	22,9	27,4	32,3
2002-2003			
PMR née au Canada	10,9	12,1	13,4
PMR née à l'extérieur du Canada	22,3	26,3	30,8

Note :

1. Le terme PMR signifie « la personne la mieux renseignée sur l'enfant ».

Tableau 15e. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le lieu de naissance du parent déclarant (PMR)¹ qui sont gardés en garderie

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
PMR née au Canada	17,0	19,0	21,3
PMR née à l'extérieur du Canada	17,3	23,8	31,9
1996-1997			
PMR née au Canada	15,8	17,8	20,1
PMR née à l'extérieur du Canada	14,5	19,7	26,1
1998-1999			
PMR née au Canada	17,6	19,0	20,4
PMR née à l'extérieur du Canada	17,9	22,3	27,5
2000-2001			
PMR née au Canada	23,3	24,8	26,4
PMR née à l'extérieur du Canada	19,1	23,5	28,6
2002-2003			
PMR née au Canada	27,5	29,2	30,9
PMR née à l'extérieur du Canada	24,5	28,9	33,8

Note :

1. Le terme PMR signifie « la personne la mieux renseignée sur l'enfant ».

Tableau 16. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants gardés dans le mode de garde principal à temps plein (30 heures ou plus par semaine)

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995	45,0	47,4	49,9
1996-1997	43,4	45,9	48,4
1998-1999	44,6	46,4	48,2
2000-2001	45,6	47,2	48,8
2002-2003	45,1	46,7	48,3

Tableau 16a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon l'âge gardés dans le mode de garde principal à temps plein (30 heures ou plus par semaine)

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
De 6 mois à moins d'un an	45,7	52,8	59,7
1 an	51,9	56,5	61,0
2 ans	48,7	54,5	60,2
3 ans	49,9	55,8	61,6
4 ans	33,1	38,3	43,8
5 ans	23,9	28,6	33,9
1996-1997			
De 6 mois à moins d'un an	44,4	50,9	57,3
1 an	52,6	57,0	61,2
2 ans	44,4	49,6	54,7
3 ans	47,9	52,8	57,6
4 ans	35,4	41,2	47,3
5 ans	21,9	27,9	34,8
1998-1999			
De 6 mois à moins d'un an	47,7	53,9	59,9
1 an	53,3	55,4	57,5
2 ans	52,0	57,2	62,3
3 ans	46,8	51,2	55,5
4 ans	35,7	40,1	44,7
5 ans	22,4	24,1	26,0
2000-2001			
De 6 mois à moins d'un an	43,3	49,3	55,3
1 an	48,4	52,3	56,1
2 ans	51,9	54,6	57,4
3 ans	52,0	55,1	58,2
4 ans	42,6	47,5	52,4
5 ans	25,2	28,7	32,4
2002-2003			
De 6 mois à moins d'un an	36,5	44,8	53,3
1 an	52,5	56,4	60,2
2 ans	52,7	56,3	59,8
3 ans	46,7	50,5	54,3
4 ans	38,4	41,5	44,6
5 ans	20,0	22,5	25,2

Tableau 16b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la province de résidence gardés dans le mode de garde principal à temps plein (30 heures ou plus par semaine)

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Terre-Neuve-et-Labrador	42,7	52,0	61,2
Île-du-Prince-Édouard	50,0	59,1	67,5
Nouvelle-Écosse	46,9	56,1	64,8
Nouveau-Brunswick	43,7	52,3	60,7
Québec	46,7	52,4	58,1
Ontario	43,6	47,8	52,0
Manitoba	31,1	39,0	47,4
Saskatchewan	31,7	38,1	44,9
Alberta	38,7	45,8	53,0
Colombie-Britannique	31,0	37,8	45,2
1996-1997			
Terre-Neuve-et-Labrador	38,9	48,7	58,5
Île-du-Prince-Édouard	45,2	54,6	63,7
Nouvelle-Écosse	39,8	48,0	56,4
Nouveau-Brunswick	46,0	51,6	57,1
Québec	49,6	54,8	59,8
Ontario	39,7	44,1	48,6
Manitoba	38,2	46,2	54,4
Saskatchewan	36,8	43,5	50,4
Alberta	32,4	40,1	48,3
Colombie-Britannique	31,2	38,7	46,7
1998-1999			
Terre-Neuve-et-Labrador	46,4	55,7	64,5
Île-du-Prince-Édouard	46,3	55,1	63,5
Nouvelle-Écosse	39,6	45,9	52,3
Nouveau-Brunswick	48,7	54,5	60,3
Québec	50,6	54,5	58,4
Ontario	42,0	45,0	48,0
Manitoba	41,7	47,5	53,4
Saskatchewan	34,0	38,6	43,4
Alberta	40,5	45,8	51,2
Colombie-Britannique	30,5	35,9	41,7
2000-2001			
Terre-Neuve-et-Labrador	42,8	50,5	58,2
Île-du-Prince-Édouard	56,1	62,6	68,6
Nouvelle-Écosse	38,7	44,3	50,0
Nouveau-Brunswick	48,9	54,1	59,2
Québec	54,6	57,9	61,1
Ontario	43,4	46,2	49,0
Manitoba	36,9	41,7	46,6
Saskatchewan	40,4	45,0	49,7
Alberta	33,7	38,9	44,4
Colombie-Britannique	27,8	32,6	37,8
2002-2003			
Terre-Neuve-et-Labrador	34,9	42,0	49,4
Île-du-Prince-Édouard	45,4	52,6	59,7
Nouvelle-Écosse	36,0	41,3	46,8
Nouveau-Brunswick	43,5	49,1	54,7
Québec	57,1	60,3	63,4
Ontario	39,9	42,6	45,4
Manitoba	33,7	38,1	42,7
Saskatchewan	43,6	48,0	52,4
Alberta	36,7	41,4	46,2
Colombie-Britannique	30,4	35,3	40,5

Tableau 16c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le mode de garde principal gardés dans le mode de garde principal à temps plein (30 heures ou plus par semaine)

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	42,7	46,4	50,1
En dehors du domicile par une personne apparentée	36,3	42,4	48,7
À domicile par une personne non apparentée	35,9	43,1	50,7
À domicile par une personne apparentée	37,0	46,9	57,0
Garderie	54,0	59,5	64,8
Autre	...	F	...
1996-1997			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	44,7	48,4	52,1
En dehors du domicile par une personne apparentée	30,6	36,0	41,8
À domicile par une personne non apparentée	37,3	45,1	53,1
À domicile par une personne apparentée	31,9	39,8	48,2
Garderie	50,5	56,4	62,1
Autre	...	F	...
1998-1999			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	44,8	47,7	50,7
En dehors du domicile par une personne apparentée	35,7	40,4	45,4
À domicile par une personne non apparentée	38,2	43,6	49,1
À domicile par une personne apparentée	32,5	37,0	41,8
Garderie	57,2	61,3	65,3
Autre	22,9	30,7	39,9
2000-2001			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	46,8	49,5	52,2
En dehors du domicile par une personne apparentée	34,1	38,0	42,0
À domicile par une personne non apparentée	39,5	45,1	50,8
À domicile par une personne apparentée	34,5	39,1	43,8
Garderie	57,3	60,9	64,4
Autre	9,6	14,4	20,9
2002-2003			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	46,6	49,3	51,9
En dehors du domicile par une personne apparentée	28,1	32,0	36,3
À domicile par une personne non apparentée	37,3	43,5	50,0
À domicile par une personne apparentée	30,2	34,6	39,3
Garderie	60,2	63,3	66,3
Autre	14,9	20,2	26,6

Note :

F trop peu fiable pour être publié

... n'ayant pas lieu de figurer

Tableau 16d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon la situation du parent gardés dans le mode de garde principal à temps plein (30 heures ou plus par semaine)

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	53,9	60,3	66,3
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	29,1	37,9	47,5
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	43,1	45,9	48,8
1996-1997			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	50,2	57,4	64,2
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	23,4	30,6	38,8
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	42,2	44,9	47,7
1998-1999			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études
2000-2001			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	56,4	60,7	65,0
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	26,5	31,8	37,7
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	44,1	46,0	47,9
2002-2003			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	51,7	56,2	60,7
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	28,7	34,0	39,6
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	45,6	47,5	49,3

Note :

.. indisponible pour une période de référence précise

Tableau 17. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : nombre moyen d'heures par semaine passées dans le mode de garde principal

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>Nombre moyen d'heures</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995	26,3	27,0	27,7
1996-1997	25,4	26,3	27,1
1998-1999	25,7	26,2	26,7
2000-2001	25,9	26,4	26,9
2002-2003	25,2	25,7	26,1

Tableau 17a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : nombre moyen d'heures par semaine passées dans le mode de garde principal, selon l'âge de l'enfant

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	Nombre moyen d'heures	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
De 6 mois à moins d'un an	27,0	28,9	30,7
1 an	27,6	28,9	30,2
2 ans	27,9	29,5	31,1
3 ans	27,3	28,9	30,6
4 ans	23,6	25,0	26,5
5 ans	19,9	21,3	22,7
1996-1997			
De 6 mois à moins d'un an	26,2	28,1	30,1
1 an	28,2	29,4	30,6
2 ans	25,2	26,5	27,8
3 ans	26,6	28,0	29,3
4 ans	23,3	26,3	29,4
5 ans	18,9	20,6	22,2
1998-1999			
De 6 mois à moins d'un an	26,2	27,8	29,5
1 an	28,3	29,0	29,6
2 ans	27,9	29,1	30,4
3 ans	26,1	27,4	28,6
4 ans	23,6	24,9	26,1
5 ans	19,2	19,8	20,3
2000-2001			
De 6 mois à moins d'un an	25,1	26,9	28,6
1 an	26,8	27,8	28,9
2 ans	28,0	28,8	29,7
3 ans	27,4	28,4	29,4
4 ans	24,9	26,3	27,7
5 ans	20,2	21,3	22,3
2002-2003			
De 6 mois à moins d'un an	20,5	23,0	25,6
1 an	27,0	28,2	29,4
2 ans	27,1	28,2	29,3
3 ans	26,1	27,2	28,3
4 ans	23,7	24,5	25,4
5 ans	18,2	19,1	19,9

Tableau 17b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : nombre moyen d'heures par semaine passées dans le mode de garde principal, selon la province de résidence

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	Nombre moyen d'heures	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Terre-Neuve-et-Labrador	23,4	26,3	29,1
Île-du-Prince-Édouard	27,4	30,0	32,6
Nouvelle-Écosse	27,1	29,3	31,6
Nouveau-Brunswick	25,4	27,6	29,8
Québec	27,1	28,5	29,9
Ontario	26,1	27,3	28,5
Manitoba	22,5	24,9	27,2
Saskatchewan	22,8	25,2	27,6
Alberta	23,6	25,9	28,1
Colombie-Britannique	21,4	23,7	25,9
1996-1997			
Terre-Neuve-et-Labrador	25,2	27,6	30,0
Île-du-Prince-Édouard	26,0	28,9	31,7
Nouvelle-Écosse	24,8	27,1	29,3
Nouveau-Brunswick	25,4	26,9	28,4
Québec	27,3	28,6	29,9
Ontario	24,6	26,3	28,0
Manitoba	22,5	25,0	27,4
Saskatchewan	23,9	25,8	27,6
Alberta	22,5	24,6	26,7
Colombie-Britannique	20,8	23,1	25,4
1998-1999			
Terre-Neuve-et-Labrador	27,3	29,3	31,4
Île-du-Prince-Édouard	27,8	29,9	32,1
Nouvelle-Écosse	24,8	26,6	28,3
Nouveau-Brunswick	26,3	28,0	29,7
Québec	27,7	28,8	29,8
Ontario	25,1	26,0	26,8
Manitoba	24,2	25,8	27,5
Saskatchewan	22,6	23,9	25,2
Alberta	24,6	26,2	27,8
Colombie-Britannique	20,6	22,2	23,7
2000-2001			
Terre-Neuve-et-Labrador	25,0	27,2	29,3
Île-du-Prince-Édouard	28,7	30,5	32,3
Nouvelle-Écosse	24,2	25,7	27,3
Nouveau-Brunswick	26,3	27,7	29,1
Québec	28,3	29,2	30,1
Ontario	25,6	26,4	27,2
Manitoba	23,8	25,4	26,9
Saskatchewan	23,8	25,2	26,6
Alberta	22,2	24,1	25,9
Colombie-Britannique	20,6	22,2	23,7
2002-2003			
Terre-Neuve-et-Labrador	22,2	24,0	25,8
Île-du-Prince-Édouard	25,2	27,2	29,2
Nouvelle-Écosse	22,6	24,1	25,6
Nouveau-Brunswick	24,4	25,9	27,4
Québec	28,4	29,3	30,3
Ontario	24,2	25,0	25,8
Manitoba	22,5	23,9	25,2
Saskatchewan	25,0	26,2	27,5
Alberta	22,0	23,5	24,9
Colombie-Britannique	20,2	21,7	23,2

Tableau 17c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : nombre moyen d'heures par semaine passées dans le mode de garde principal, selon le type de mode de garde principal

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	Nombre moyen d'heures	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	26,1	27,1	28,1
En dehors du domicile par une personne apparentée	23,4	25,4	27,3
À domicile par une personne non apparentée	24,2	26,2	28,3
À domicile par une personne apparentée	23,1	25,8	28,5
Garderie	28,4	29,9	31,3
Autre	10,5	14,7	18,9
1996-1997			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	25,9	26,9	27,8
En dehors du domicile par une personne apparentée	20,5	24,4	28,2
À domicile par une personne non apparentée	23,7	26,4	29,1
À domicile par une personne apparentée	19,6	22,4	25,2
Garderie	28,8	30,1	31,5
Autre	14,1	17,6	21,1
1998-1999			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	26,4	27,1	27,9
En dehors du domicile par une personne apparentée	22,6	24,0	25,3
À domicile par une personne non apparentée	23,6	25,1	26,7
À domicile par une personne apparentée	20,8	22,2	23,7
Garderie	30,2	31,1	32,1
Autre	18,4	21,0	23,7
2000-2001			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	26,5	27,3	28,0
En dehors du domicile par une personne apparentée	22,5	23,7	24,9
À domicile par une personne non apparentée	24,0	25,8	27,6
À domicile par une personne apparentée	21,6	23,2	24,8
Garderie	30,1	30,9	31,8
Autre	13,8	16,0	18,2
2002-2003			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	26,5	27,2	27,9
En dehors du domicile par une personne apparentée	19,7	21,0	22,2
À domicile par une personne non apparentée	22,3	24,3	26,4
À domicile par une personne apparentée	19,1	20,8	22,4
Garderie	29,9	30,7	31,5
Autre	16,1	17,9	19,6

Tableau 17d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : nombre moyen d'heures par semaine passées dans le mode de garde principal, selon la situation du parent

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	Nombre moyen d'heures	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	28,4	30,2	32,0
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	20,5	23,1	25,7
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	26,0	26,8	27,6
1996-1997			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	28,4	29,9	31,5
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	17,0	19,5	21,9
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	25,1	25,9	26,6
1998-1999			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études
2000-2001			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	29,7	31,0	32,2
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	18,4	20,0	21,7
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	25,6	26,2	26,7
2002-2003			
Parent seul – au travail rémunéré ou aux études	28,6	29,8	31,0
Deux parents – un au travail rémunéré ou aux études	17,3	19,1	20,8
Deux parents – les deux au travail rémunéré ou aux études	25,6	26,1	26,7

Note :

.. indisponible pour une période de référence précise

Tableau 18. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon les changements dans le mode de garde au cours des 12 derniers mois

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Aucun changement	73,8	75,9	78,0
Un changement	15,0	16,8	18,7
Deux changements ou plus	6,2	7,3	8,6
1996-1997			
Aucun changement	74,3	76,4	78,4
Un changement	14,1	15,9	17,9
Deux changements ou plus	6,5	7,6	9,0
1998-1999			
Aucun changement	77,9	79,3	80,7
Un changement	13,5	14,6	15,9
Deux changements ou plus	5,3	6,0	6,9
2000-2001			
Aucun changement	85,1	86,2	87,3
Un changement	9,2	10,1	11,1
Deux changements ou plus	3,2	3,7	4,3
2002-2003			
Aucun changement	82,2	83,4	84,6
Un changement	11,2	12,2	13,2
Deux changements ou plus	3,8	4,4	5,1

Tableau 19. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon les changements au type de mode de garde principal au cours des 12 derniers mois (2002-2003)

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
Aucun changement			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	78,7	81,0	83,0
En dehors du domicile par une personne apparentée	90,8	93,2	94,9
À domicile par une personne non apparentée	74,4	79,8	84,3
À domicile par une personne apparentée	90,0	92,4	94,3
Garderie	78,1	80,9	83,4
Autre	55,6	61,7	67,4
Un changement			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	11,6	13,3	15,1
En dehors du domicile par une personne apparentée	3,7	5,3	7,6
À domicile par une personne non apparentée	8,9	12,4	17,2
À domicile par une personne apparentée	4,0	5,7	8,1
Garderie	12,1	14,2	16,7
Autre	28,1	33,6	39,5
Deux changements ou plus			
En dehors du domicile par une personne non apparentée	4,6	5,8	7,2
En dehors du domicile par une personne apparentée	0,9	1,5	2,6
À domicile par une personne non apparentée	5,1	7,8	11,6
À domicile par une personne apparentée	1,2	1,9	2,9
Garderie	3,6	4,9	6,5
Autre	3,0	4,8	7,6

Tableau 20. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants dans les services de garde agréés hors du domicile (exclut les garderies)

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>% services de garde agréés</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Personne non apparentée	17,7	20,7	23,9
Personne apparentée	...	F	...
1996-1997			
Personne non apparentée	22,2	25,3	28,7
Personne apparentée	2,2	3,9	7,1
1998-1999			
Personne non apparentée	24,1	26,6	29,2
Personne apparentée	1,4	2,2	3,2
2000-2001			
Personne non apparentée	30,2	32,8	35,5
Personne apparentée	1,6	2,4	3,5
2002-2003			
Personne non apparentée	35,9	38,6	41,4
Personne apparentée	4,8	6,7	9,2

Note :

F trop peu fiable pour être publié

... n'ayant pas lieu de figurer

Tableau 21. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants gardés hors de ou à domicile (exclut les garderies), selon la formation du fournisseur de services de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1998-1999			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	16,4	17,8	19,3
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	80,7	82,2	83,6
2000-2001			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	19,4	20,9	22,5
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	77,5	79,1	80,6
2002-2003			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	22,3	24,0	25,8
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	74,2	76,0	77,7

Note :

EPE désigne éducation préscolaire ou en puériculture.

Tableau 22a. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants sous la garde d'une personne non apparentée hors du domicile, selon la formation du fournisseur de services de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1998-1999			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	23,3	25,7	28,3
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	71,7	74,3	76,7
2000-2001			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	28,3	30,8	33,4
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	66,6	69,2	71,7
2002-2003			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	33,2	36,0	38,8
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	61,2	64,0	66,8

Note :

EPE désigne éducation préscolaire ou en puériculture.

Tableau 22b. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants sous la garde d'une personne apparentée hors du domicile, selon la formation du fournisseur de services de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1998-1999			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	5,5	7,2	9,3
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	90,7	92,8	94,5
2000-2001			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	7,1	9,5	12,5
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	87,5	90,5	92,9
2002-2003			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	9,5	12,1	15,4
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	84,6	87,9	90,5

Note :

EPE désigne éducation préscolaire ou en puériculture.

Tableau 22c. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants sous la garde d'une personne non apparentée à domicile, selon la formation du fournisseur de services de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1998-1999			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	18,4	22,5	27,3
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	72,7	77,5	81,6
2000-2001			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	18,8	23,3	28,5
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	71,5	76,7	81,2
2002-2003			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	23,9	29,6	36,0
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	64,0	70,4	76,1

Note :

EPE désigne éducation préscolaire ou en puériculture.

Tableau 22d. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants sous la garde d'une personne apparentée à domicile, selon la formation du fournisseur de services de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1998-1999			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	5,4	7,2	9,5
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	90,5	92,8	94,6
2000-2001			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	7,5	10,1	13,5
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	86,5	89,9	92,5
2002-2003			
Fournisseur de services de garde ayant une formation en EPE	6,9	9,1	11,9
Fournisseur de services de garde non formé en EPE	88,1	90,9	93,1

Note :

EPE désigne éducation préscolaire ou en puériculture.

Tableau 23. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants selon le nombre de types de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Un type de garde	67,5	70,0	72,3
Deux types de garde	21,9	24,0	26,3
Trois types de garde ou plus	4,9	6,0	7,2
1996-1997			
Un type de garde	73,2	75,5	77,6
Deux types de garde	18,0	20,0	22,2
Trois types de garde ou plus	3,6	4,5	5,6
1998-1999			
Un type de garde	70,8	72,4	73,9
Deux types de garde	21,6	23,0	24,5
Trois types de garde ou plus	3,9	4,6	5,4
2000-2001			
Un type de garde	76,0	77,3	78,7
Deux types de garde	17,2	18,4	19,7
Trois types de garde ou plus	3,7	4,2	4,9
2002-2003			
Un type de garde	71,1	72,6	74,0
Deux types de garde	20,0	21,3	22,6
Trois types de garde ou plus	5,4	6,2	7,0

Tableau 24. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : nombre moyen d'heures par semaine passées dans l'ensemble des modes de garde, selon le nombre de types de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>Limite de confiance % supérieure de 95 %</i>
1994-1995		
Un type de garde	27,6	28,4 29,2
Deux types de garde	34,2	36,4 38,6
Trois types de garde ou plus	35,4	39,8 44,3
Tous les types	30,2	31,0 31,8
1996-1997		
Un type de garde	26,0	27,1 28,1
Deux types de garde	34,5	37,0 39,5
Trois types de garde ou plus	33,5	37,3 41,0
Tous les types	28,5	29,5 30,5
1998-1999 ¹		
Un type de garde	26,6	27,2 27,8
Deux types de garde	33,8	35,8 37,8
Trois types de garde ou plus	36,8	44,9 53,1
Tous les types	28,8	29,4 30,1
2000-2001 ²		
Un type de garde	26,8	27,4 27,9
Deux types de garde	33,9	35,8 37,8
Trois types de garde ou plus	34,8	38,4 42,1
Tous les types	28,7	29,4 30,0
2002-2003		
Un type de garde	26,7	27,3 27,9
Deux types de garde	31,4	32,9 34,4
Trois types de garde ou plus	36,2	39,7 43,2
Tous les types	28,7	29,2 29,8

Notes :

1. En 1998-1999, on a observé un taux de non-réponse de 8 % à la question concernant les heures passées dans l'ensemble des modes de garde.
2. En 2000-2001, on a observé un taux de non-réponse de 7 % à la question concernant les heures passées dans l'ensemble des modes de garde.

Tableau 25. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : nombre moyen d'heures par semaine passées en service de garde autre que le mode principal, selon le nombre de types de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	Nombre moyen d'heures	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Un type de garde	0,0	0,0	0,0
Deux types de garde	11,4	12,6	13,9
Trois types de garde ou plus	13,8	17,2	20,6
1996-1997			
Un type de garde	0,0	0,0	0,0
Deux types de garde	11,0	12,5	14,0
Trois types de garde ou plus	15,1	17,3	19,4
1998-1999			
Un type de garde	0,0	0,0	0,0
Deux types de garde	11,4	12,5	13,7
Trois types de garde ou plus	18,9	24,7	30,4
2000-2001			
Un type de garde	0,0	0,0	0,0
Deux types de garde	12,2	13,4	14,7
Trois types de garde ou plus	17,4	19,8	22,3
2002-2003			
Un type de garde	0,0	0,0	0,0
Deux types de garde	9,5	10,4	11,2
Trois types de garde ou plus	16,9	19,2	21,6

Tableau 26. Enfants sous la garde de personnes autres que les parents : proportion d'enfants gardés à temps plein (30 heures ou plus par semaine) selon le nombre de types de garde

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	% à temps plein	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Un type de garde	49,1	52,0	54,9
Deux types de garde	53,0	58,1	63,1
Trois types de garde ou plus	51,1	59,7	67,8
1996-1997			
Un type de garde	45,8	48,8	51,7
Deux types de garde	54,4	59,8	65,0
Trois types de garde ou plus	46,6	57,7	68,0
1998-1999			
Un type de garde	47,8	49,8	51,8
Deux types de garde	53,5	57,8	62,1
Trois types de garde ou plus	50,1	59,6	68,4
2000-2001			
Un type de garde	48,5	50,3	52,1
Deux types de garde	53,6	57,2	60,7
Trois types de garde ou plus	51,8	59,1	66,0
2002-2003			
Un type de garde	49,8	51,7	53,7
Deux types de garde	50,7	54,1	57,5
Trois types de garde ou plus	55,8	61,8	67,4

Tableau 27. Répartition des enfants âgés de six mois à cinq ans selon le mode de garde principal, y compris la garde assurée par les parents

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
1994-1995			
Garde assurée par les parents	56,6	58,3	59,9
En dehors du domicile par une personne non apparentée	16,7	17,9	19,2
En dehors du domicile par une personne apparentée	5,2	5,8	6,6
À domicile par une personne non apparentée	5,0	5,8	6,8
À domicile par une personne apparentée	2,7	3,3	4,1
Garderie	7,2	8,1	9,2
Autre	0,4	0,7	1,1
1996-1997			
Garde assurée par les parents	54,1	55,9	57,6
En dehors du domicile par une personne non apparentée	16,7	17,9	19,3
En dehors du domicile par une personne apparentée	5,6	6,3	7,2
À domicile par une personne non apparentée	4,7	5,5	6,4
À domicile par une personne apparentée	4,8	5,5	6,4
Garderie	7,0	7,9	8,9
Autre	0,6	1,0	1,4
1998-1999			
Garde assurée par les parents	48,0	49,2	50,3
En dehors du domicile par une personne non apparentée	16,6	17,5	18,5
En dehors du domicile par une personne apparentée	7,7	8,4	9,2
À domicile par une personne non apparentée	5,2	5,8	6,4
À domicile par une personne apparentée	6,7	7,3	8,0
Garderie	8,6	9,3	10,1
Autre	2,1	2,5	2,9
2000-2001			
Garde assurée par les parents	46,1	47,3	48,5
En dehors du domicile par une personne non apparentée	16,5	17,3	18,2
En dehors du domicile par une personne apparentée	8,0	8,7	9,4
À domicile par une personne non apparentée	4,4	4,9	5,5
À domicile par une personne apparentée	6,8	7,5	8,2
Garderie	11,6	12,4	13,3
Autre	1,6	1,9	2,3
2002-2003			
Garde assurée par les parents	45,3	46,5	47,6
En dehors du domicile par une personne non apparentée	15,4	16,2	17,0
En dehors du domicile par une personne apparentée	7,8	8,4	9,1
À domicile par une personne non apparentée	3,7	4,1	4,6
À domicile par une personne apparentée	6,7	7,4	8,0
Garderie	14,1	14,9	15,8
Autre	2,3	2,6	2,9

Tableau 28. Répartition des enfants selon le mode de garde principal à la période 1 (1998-1999)

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
Garde assurée par les parents	51,2	52,8	54,5
En dehors du domicile par une personne non apparentée	16,8	17,9	19,2
En dehors du domicile par une personne apparentée	9,5	10,5	11,7
À domicile par une personne non apparentée	4,4	5,1	5,8
À domicile par une personne apparentée	6,8	7,7	8,7
Garderie	4,9	5,7	6,5
Autre	0,2	0,3	0,5

Tableau 29. Répartition des enfants selon la variation du mode de garde principal au fil du temps

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>%</i>	<i>Limite de confiance supérieure de 95 %</i>
Même mode pendant les trois périodes	35,0	36,7	38,4
Même mode pendant les première et deuxième périodes. Mode différent pendant la troisième	17,7	19,1	20,6
Même mode pendant les deuxième et troisième périodes. Mode différent pendant la première	15,0	16,3	17,8
Même mode pendant les première et troisième périodes. Mode différent pendant la deuxième	10,2	11,2	12,4
Mode différent pendant les trois périodes	15,4	16,7	18,0

Tableau 30. Répartition des enfants par le mode de garde à la période 1 et la variation du mode de garde principal au fil du temps

	<i>Limite de confiance inférieure de 95 %</i>	<i>Limite de confiance supérieure %</i>	<i>de 95 %</i>
Même mode pendant les trois périodes			
Garde assurée par les parents à la période 1	46,8	49,3	51,8
En dehors du domicile par une personne non apparentée à la période 1	27,7	31,2	34,8
En dehors du domicile par une personne apparentée à la période 1	12,5	16,1	20,6
À domicile par une personne non apparentée à la période 1	11,1	15,4	20,9
À domicile par une personne apparentée à la période 1	12,1	16,9	23,2
Garderie à la période 1	17,4	22,3	28,0
Autre à la période 1	...	F	...
Même mode pendant les première et deuxième périodes; Mode différent pendant la troisième			
Garde assurée par les parents à la période 1	13,8	15,6	17,5
En dehors du domicile par une personne non apparentée à la période 1	22,1	25,2	28,6
En dehors du domicile par une personne apparentée à la période 1	16,9	21,8	27,7
À domicile par une personne non apparentée à la période 1	12,1	16,2	21,4
À domicile par une personne apparentée à la période 1	13,1	17,7	23,6
Garderie à la période 1	26,4	32,5	39,2
Autre à la période 1	...	F	...
Même mode pendant les deuxième et troisième périodes; Mode différent pendant la première			
Garde assurée par les parents à la période 1	8,8	10,4	12,2
En dehors du domicile par une personne non apparentée à la période 1	15,1	18,1	21,5
En dehors du domicile par une personne apparentée à la période 1	24,0	29,4	35,5
À domicile par une personne non apparentée à la période 1	24,1	30,9	38,7
À domicile par une personne apparentée à la période 1	18,1	22,5	27,6
Garderie à la période 1	13,5	18,6	25,2
Autre à la période 1	...	F	...
Même mode pendant les première et troisième périodes; Mode différent pendant la deuxième			
Garde assurée par les parents à la période 1	11,5	13,1	14,9
En dehors du domicile par une personne non apparentée à la période 1	7,1	8,9	11,1
En dehors du domicile par une personne apparentée à la période 1	7,3	9,7	12,8
À domicile par une personne non apparentée à la période 1	5,0	8,2	13,2
À domicile par une personne apparentée à la période 1	6,2	9,2	13,6
Garderie à la période 1	6,6	9,9	14,5
Autre à la période 1	...	F	...
Mode différent pendant les trois périodes			
Garde assurée par les parents à la période 1	10,1	11,7	13,4
En dehors du domicile par une personne non apparentée à la période 1	14,1	16,6	19,6
En dehors du domicile par une personne apparentée à la période 1	18,7	22,9	27,7
À domicile par une personne non apparentée à la période 1	23,6	29,3	35,7
À domicile par une personne apparentée à la période 1	27,6	33,6	40,1
Garderie à la période 1	12,6	16,7	21,9
Autre à la période 1	...	F	...

Notes :

F trop peu fiable pour être publié

... n'ayant pas lieu de figurer